

RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC **DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**

Orléans Métropole - Création graphique : Agence des Monstres - Août 2025 - Crédits photos : Orléans Métropole - Didier Depoorter - Suez



INFO QUALITÉ DÉCHETS
02 38 56 90 00
www.orleans-metropole.fr/dechets



RAPPORT ANNUEL

2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC **DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**

Objectif 2027 :
- 100 kg de déchets
par habitant



TOUJOURS **+ VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT**



orleans-metropole.fr



SOMMAIRE

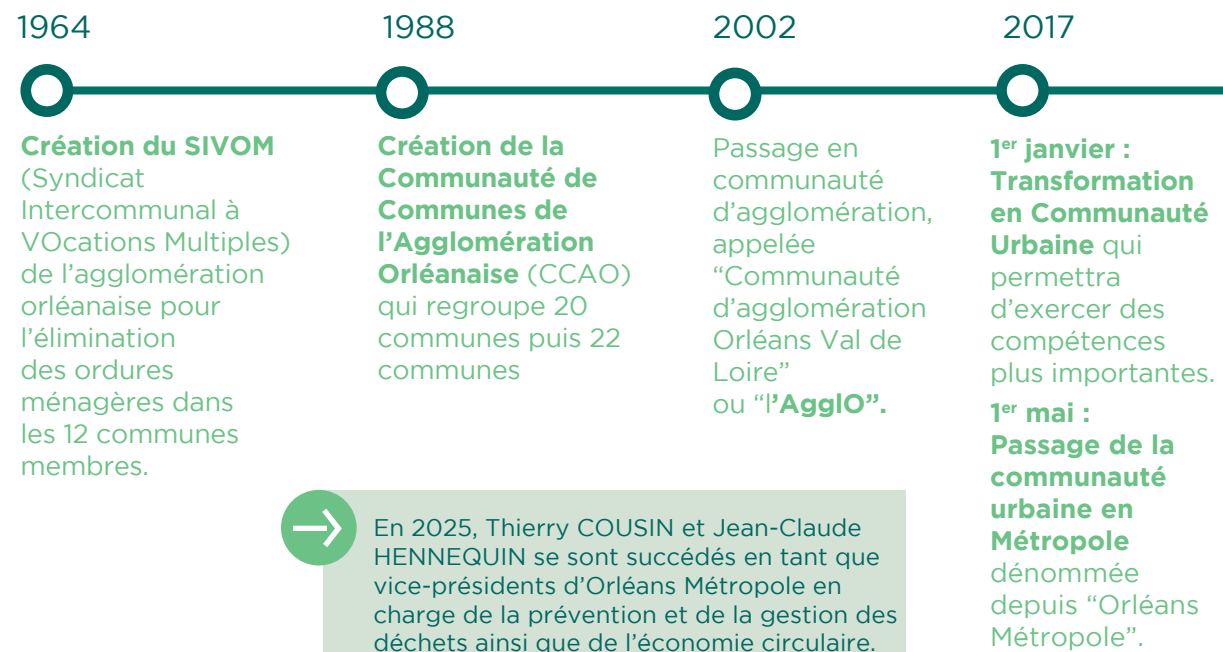
Partie 1 - LA COMPETENCE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	3
1. Orléans Métropole et la compétence prévention et la gestion des déchets ...	4
2. Les indicateurs	8
3. Les événements marquants 2025	15
4. Perspectives 2026.....	19
 Partie 2 - PREVENTION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	 21
1. Les actions en 2025	22
 Partie 3 - PRE-COLLECTE ET COLLECTE DES DECHETS	 25
1. La pré-collecte des déchets	26
2. La collecte des déchets	29
 Partie 4 - TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	 35
1. Les filières de valorisation	36
2. L'unité de traitement multi-filières	37
3. Les déchetteries et les Végé'tri	46
4. Les déchets professionnels et les déchets municipaux	49
 Partie 5 - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER	 53
1. Les marchés publics et leur rémunération	54
2. Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP).....	57
3. Les dépenses / recettes et le financement du service	58
4. Comptabilité analytique - les coûts 2024.....	61
 ANNEXES	 64

1. LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



1. ORLÉANS MÉTROPOLE ET LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

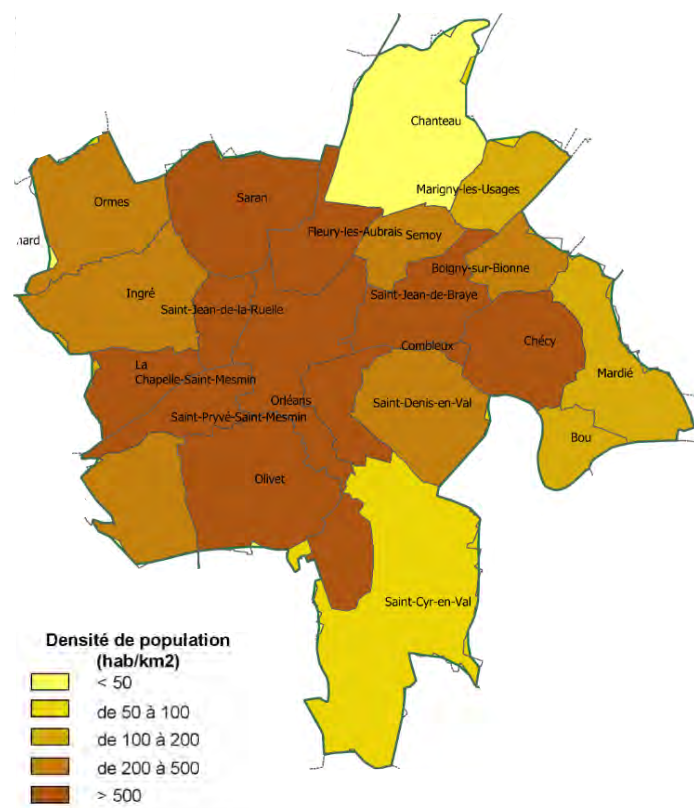
1.1 CONTEXTE INTERCOMMUNAL



1.2 LE TERRITOIRE

- En 2025 :
- **22 communes**
 - **297 350 habitants** (augmentation de 1,25 % au cours de l'année 2025).
 - **Population totale au 31 décembre 2025 : 303 177 habitants** (INSEE)

Orléans Métropole assure au quotidien la gestion des déchets en tenant compte des typologies d'habitats (zones pavillonnaires, habitats collectifs, centre-ville, centre historique) et des besoins de ses habitants.



1.3 LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Orléans Métropole assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

- Réduction à la source,
- Adoption de gestes d'achat pour une consommation responsable,
- Réutilisation et réemploi des objets.

LA COLLECTE DES DÉCHETS :

- Recyclables,
- Résiduels,
- Occasionnels et /ou volumineux.



LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS :

- 6 déchetteries,
- 6 végétri,
- Le Comptoir du réemploi,
- L'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Ce service public s'adresse aux usagers suivants :

Les habitants du territoire

Les professionnels (fraction de leurs déchets assimilables aux déchets ménagers et dans les quantités fixées par le règlement du service public)

Les établissements publics

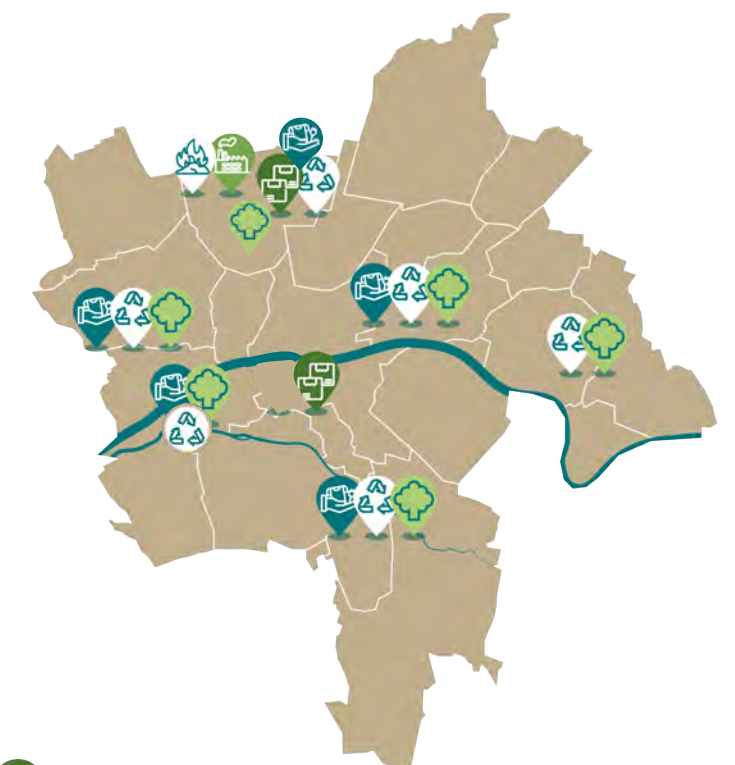
1.4 LES ÉQUIPEMENTS

- **6 déchetteries** dont le Comptoir du réemploi et du recyclage
- **Aires du réemploi** dont le Comptoir du réemploi à Saint-Pryvé Saint-Mesmin ;
- **6 Végétri** pour les dépôts de végétaux
- **L'UTOM (Unité de traitement de ordures ménagères)**
 - Une unité d'incinération des déchets ménagers résiduels avec valorisation énergétique,
 - Un centre de tri des déchets recyclables (hors verre).
- **Plateforme de maturation des mâchefers** Valorisation des résidus solides issus de l'incinération



Base d'exploitation nord
rue Marcel Lerouge à Saran

Base d'exploitation sud - Direction Réduction et Valorisation des Déchets - 33 rue Hatton à Orléans



1.5 LES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS EN 2025

La Direction Réduction, Collecte et Valorisation des Déchets regroupe :

156 agents permanents (140 agents de catégorie C, 8 agents de catégorie B, 8 agents de catégorie A)
2 apprentis et des renforts ponctuels et saisonniers en fonction de l'activité.

DIRECTION

1 ETP catégorie A
Thibaut PAIN

COMMUNICATION

1 Référente catégorie B

SERVICE INGÉNIERIE

- 6 ETP** catégorie A
- 1 apprentie tri des biodéchets en habitat vertical (jusqu'en août 2025)

Missions :

- Conduite d'études et montage de marchés ;
- Pilotage de la construction des nouveaux équipements ;
- Suivi des équipements et contrats de traitement ;
- Pilotage des recettes propres de la compétence ;
- Gestion de projets (biodéchets, innovation...) ;
- Suivi et développement des outils informatiques et systèmes d'information ;
- Coordination des actions vers les usagers professionnels et l'habitat collectif.

PÔLE PRÉVENTION

5 ETP :

- 1 responsable de pôle catégorie A
- 2 maîtres-composteur catégorie B et 2 guides-composteur catégorie C

Missions :

- Piloter la stratégie et les actions de réduction des déchets ;
- Accompagner les porteurs de projet ;
- Développer et accompagner la gestion de proximité des biodéchets.

2 206 h de formation suivies

- Hygiène et sécurité : 1 301 h
- Formations métiers : 27 h
- Bureautique et informatique : 154 h
- Développement personnel : 35 h
- Fondamentaux et savoirs de base : 175 h
- Préparation aux examens professionnels : 294 h
- Développement durable : 177 h
- Management et organisation : 42 h

PÔLE QUALITÉ RELATIONS USAGERS

13 ETP :

- 1 responsable de pôle catégorie B
 - 8 ETP Conseillers en gestion des déchets catégorie C et un relai d'encadrement catégorie B
 - 3,8 ETP Qualité-Accueil-Secrétariat catégorie C
- Missions :**
- Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants ;
 - Animer des ateliers éducatifs et ludiques ;
 - Animer des visites (UTOM et Comptoir du réemploi) ;
 - Développer l'exemplarité sur la gestion des déchets ;
 - Gestion des appels téléphoniques ;
 - Gestion des commissions, décisions, contrats et délibérations ;
 - Gestion des courriers et envoi en nombre ;
 - Gestion des anomalies et réclamations ;
 - Missions de relai RH.

PÔLE CONTRÔLE DES PRESTATIONS

7 ETP

- 1 responsable de pôle catégorie A
 - 5 agents contrôleurs catégorie C
 - 1 gardien du CTH catégorie C
- Missions :**
- Garantir la qualité d'accueil et du tri en déchetteries ;
 - Assurer/contrôler la qualité des collectes en prestation ;
 - Assurer la gestion réactive et de proximité des demandes des usagers.

3 PÔLES EXPLOITATION

122 ETP + 1 renfort

Pôle collectes en régie : 87 ETP

Collectes en porte-à-porte

- 1 encadrant catégorie A
 - 6 agents de maîtrise catégorie C
 - 78 chauffeurs-ripeurs (dont 4 appuis encadrement)
 - 1 Gestionnaire Travaux et Urbanisme catégorie B
 - 1 agent prévention sécurité catégorie C
- Parc de contenants :**
- 1 encadrant et 5 agents

Pôle collectes en apport volontaire : 22 ETP

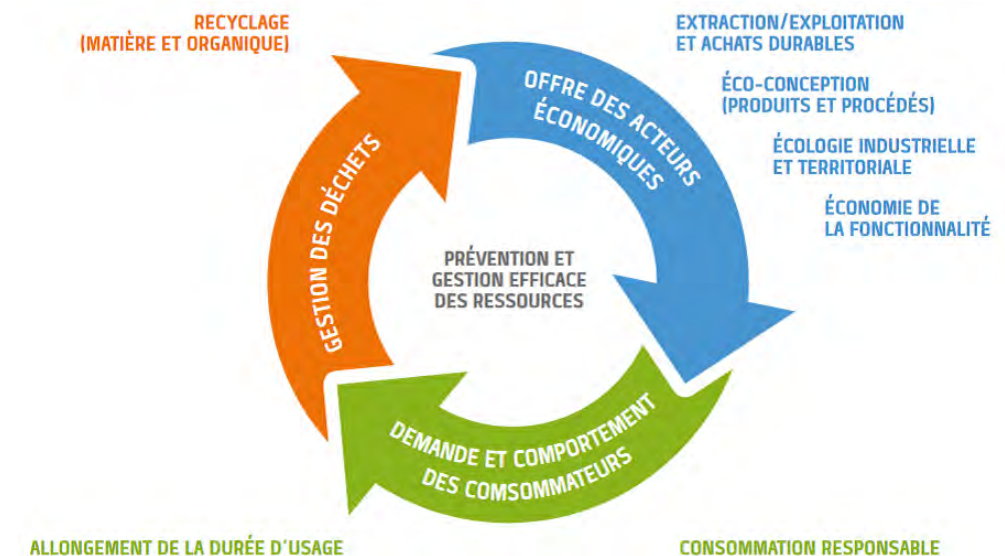
- 1 encadrant catégorie B
- 3 agents de maîtrise Catégorie C
- 11 chauffeurs
- 10 agents pour le nettoyage des PAV
- 1 agent de maintenance

Garage mécanique et patrimoine : 8 ETP + 1 apprenti

- 1 responsable catégorie B
 - 1 adjoint
 - 1 magasinier
 - 5 mécaniciens + 1 apprenti
 - Distribuer et réparer les contenants ;
 - Nettoyer les PAV ;
 - Veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
 - Entretien et réparer les véhicules
- Missions des 3 pôles :**
- Assurer les collectes ou contrôler la qualité des collectes ;

1.6 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS

La compétence Prévention et Gestion des Déchets s'inscrit dans un contexte réglementaire national notamment fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ainsi que par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).



La prévention permet d'économiser des ressources dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, basée sur 3 domaines et 7 piliers.

Les principaux objectifs d'Orléans Métropole en matière de gestion des déchets :

- Réduire et éviter la production de déchets, développer l'économie circulaire,
- Informier et sensibiliser les habitants sur la prévention et la gestion des déchets,
- Améliorer, sécuriser et optimiser la pré-collecte et la collecte,
- Augmenter la valorisation matière et la valorisation énergétique,
- Améliorer le service aux usagers,
- Maintenir les équipements et assurer leurs évolutions,
- Respecter la réglementation.

2. LES INDICATEURS

2.1 LES FLUX COLLECTÉS



Les déchets ménagers résiduels (DMr)

Ces déchets constituent la résultante après extraction des fractions valorisables de déchets.

La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte. Des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.



Les textiles, vêtements et chaussures

La collecte se fait en apport volontaire. Les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier ouvert à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire Le Tremplin.



Le réemploi

Il s'agit de l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui lui donnera une seconde vie. L'objet garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Le détournement s'opère avant la dépose dans les contenants de déchetteries.



Les multimatériaux

Depuis le 1^{er} février 2021, l'extension des consignes de tri a conduit à une simplification du geste de tri : 100 % des emballages et 100 % des papiers se trient.



Les déchets alimentaires

Il s'agit des déchets composés de matières organiques biodégradables, issus de la préparation des repas : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, essuie-tout, marc de café, filtres, sachets de thé ...

Ils sont en premier lieu destinés à être valorisés en proximité par compostage.

A la suite d'une expérimentation sur une partie de l'hypercentre orléanais, la collecte en apport volontaire s'est déployée sur tout l'intra-mail orléanais.



Les objets volumineux

Déchets ménagers dont les dimensions (volume ne dépassant pas 1 m³) ne permettent pas une collecte avec les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés).



Le verre

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre. La totalité des communes est collectée en apport volontaire.



Les végétaux

La collecte, effectuée d'avril à novembre, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de la métropole depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.



Les autres flux

Gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries, les déchets végétaux par le biais des Végé'tri.



Les déchets à valoriser

Déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et des services municipaux.

2.2 LES TONNAGES GLOBAUX

Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- Les déchets ménagers générés par les usagers particuliers et les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les usagers professionnels.
- Les déchets issus des services techniques des communes ou des pôles territoriaux (pris en charge par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commande).

Au total, 153 285 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole, soit une augmentation de 0,24 % par rapport à 2024.

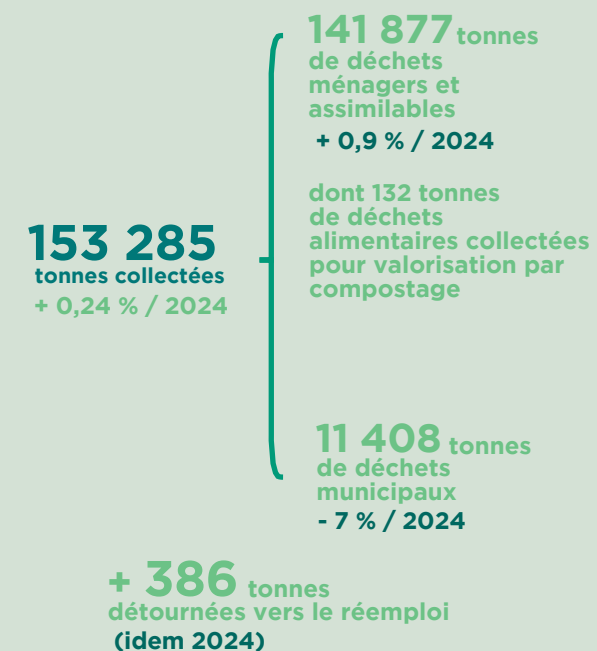
Cette augmentation s'explique par une hausse de 4,1 % des apports en déchetteries.

Les tonnages de déchets ménagers résiduels sont en légère diminution (- 1,3 %), ainsi que les emballages et papiers (- 1,7 %) et les emballages en verre (- 2,8 %).

Les objets détournés pour réemploi sont stables par rapport à 2024.

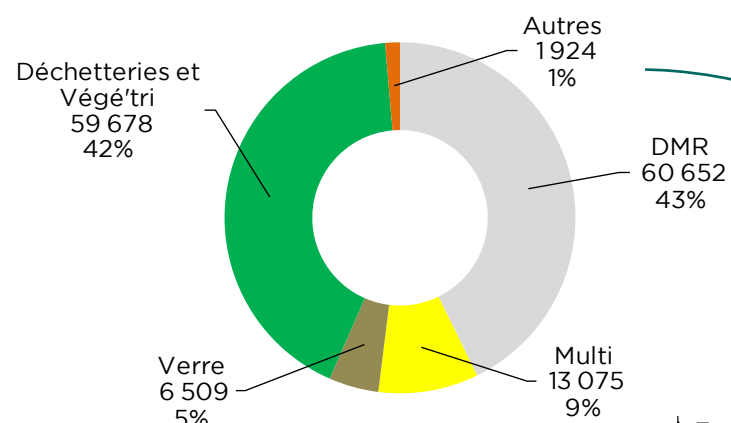
Les tonnages de déchets municipaux pris en charge par Orléans Métropole sont en diminution de 7 % par rapport à 2024, (+ 13 % entre 2024 et 2023).

CHIFFRES CLEFS 2025

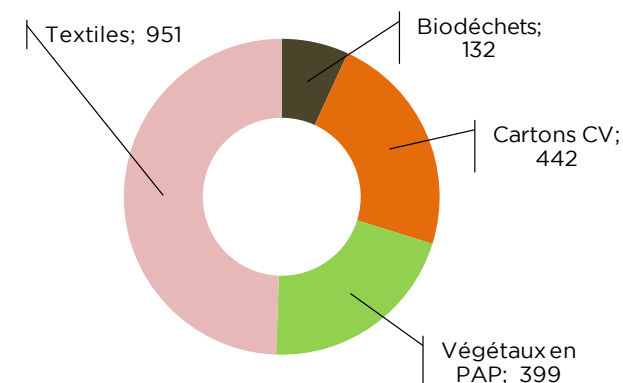


2.3 LA RÉPARTITION DES TONNAGES

TONNAGES COLLECTÉS SUR L'ANNÉE 2025



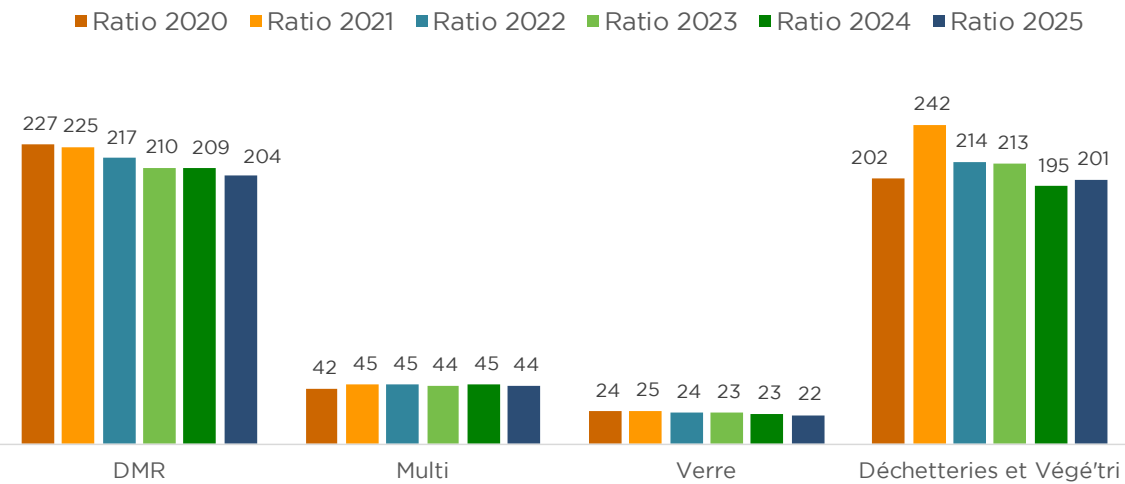
DÉTAIL «AUTRES»



2.4 COMPARAISON DES TONNAGES ET RATIOS DE COLLECTE PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	TONNAGES				EVOLUTION 2025/2024		KG/HAB/AN				EVOLUTION 2025/2024	
	2022	2023	2024	2025	En %	En tonnes	2 022	2 023	2 024	2 025	En %	En kg
Population	290 346	292 001	293 673	297 350	1,25%		290 346	292 001	293 673	297 350		
DMR	62 965	61 202	61 464	60 652	-1,32%	- 812	216,9	209,6	209,3	204,0	-2,5%	- 0,3
Multi	13 028	12 937	13 350	13 114	-1,77%	- 236	44,9	44,3	45,5	44,1	-3,0%	1,2
Verre	6 947	6 819	6 697	6 509	-2,80%	- 188	23,9	23,4	22,8	21,9	-4,0%	0,5
Biodéchets		3,7	58	132	126,52%	74		0,013	0,2	0,4	123,7%	0,2
Cartons CV	395	420	453	442	-2,56%	- 12	1,4	1,4	1,5	1,5	-3,8%	0,1
Encombrants PAP						-	-	-	-	-		
Végétaux en PAP	426	456	360	399	10,97%	39	1,5	1,6	1,2	1,3	9,6%	- 0,3
Textiles	908	927	915	951	3,92%	36	3,1	3,2	3,1	3,2	2,6%	- 0,1
Déchetteries et Végé'tri	62 198	62 089	57 342	59 678	4,07%	2 336	214,2	212,6	195,3	200,7	2,8%	17,4
Réemploi	305	423	387	386	-0,24%	- 1	1,1	1,4	1,3	1,3	-1,5%	- 0,1
Services Municipaux	11 427	10 851	12 286	11 409	-7,14%	- 877	39,4	37,2	41,8	38,4	-8,3%	4,7
TOTAL (hors réemploi)	158 296	155 705	152 925	153 286	0,24%	361	545,2	533,2	520,7	515,5	-1,0%	- 12,5
Total hors Services Municipaux	146 868	144 854	140 639	141 877	0,88%	1 238	505,8	496,1	478,9	477,1	-0,4%	- 17,2

ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE EN KG PAR HABITANT ET PAR AN DE 2020 À 2025



Le ratio de collecte des déchets ménagers résiduels est en diminution : - 2,5 % par rapport à 2024.

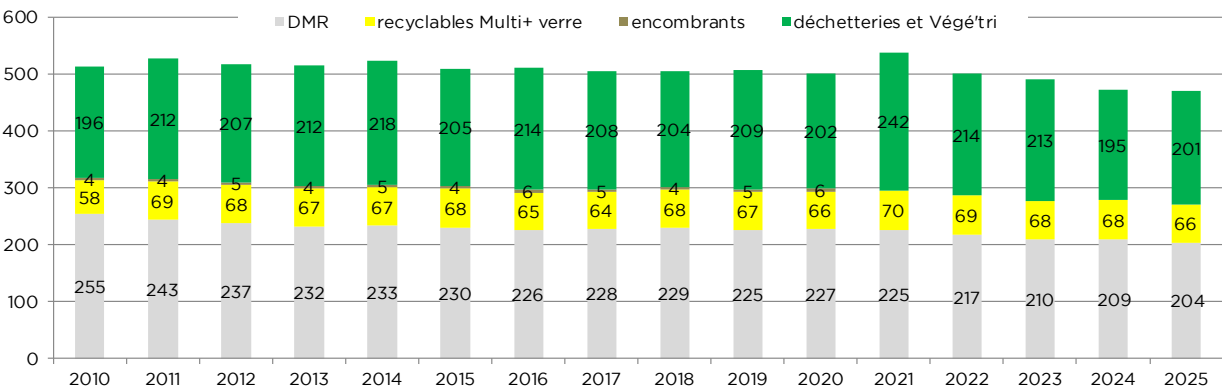
Diminution du ratio multimatériaux de 2,9 % par rapport à 2024.

Diminution du ratio verre de 4 % par rapport à 2024.

Le ratio des déchets déposés en déchetteries et végé'tri est en hausse de 2,8 % par rapport à 2024, même si le ratio des apports de végétaux en végé'tri diminue de 5,2 %.

Le ratio global (hors déchets municipaux) est en diminution de 0,4 % entre 2025 et 2024 (- 3,5 % entre 2024 et 2023).

2.5 ÉVOLUTION DES RATIOS DES DÉCHETS MÉNAGERS DEPUIS 2010 (hors textiles, cartons centre-ville, végétaux pap)



La production globale de déchets ménagers connaît une légère diminution en 2025 par rapport à 2024, malgré une augmentation des quantités collectées en déchetteries alors que l'année 2024 avait enregistré une diminution sensible par rapport à 2023 et 2022.

Le ratio global 2025 (y compris textiles, cartons, déchets alimentaires et végétaux collectés en porte-à-porte) est toujours en diminution mais

moins qu'en 2024 : - 6,2 % par rapport à celui de 2015 (comparaison à 10 ans), -7,1 % par rapport à celui de 2010 avec une diminution des déchets ménagers résiduels plus marquée (-20 %/2010) et une légère augmentation des flux collectés en déchetteries et Végé'tri (+2 %/2010).

Les ratios de collecte sélective ont entamé une diminution régulière depuis 2022.

CHIFFRES CLEFS 2025

204 kg par habitant et par an de déchets ménagers résiduels

477 kg par habitant et par an de déchets ménagers - 0,4 % / 2024

69 kg par habitant et par an de déchets recyclables

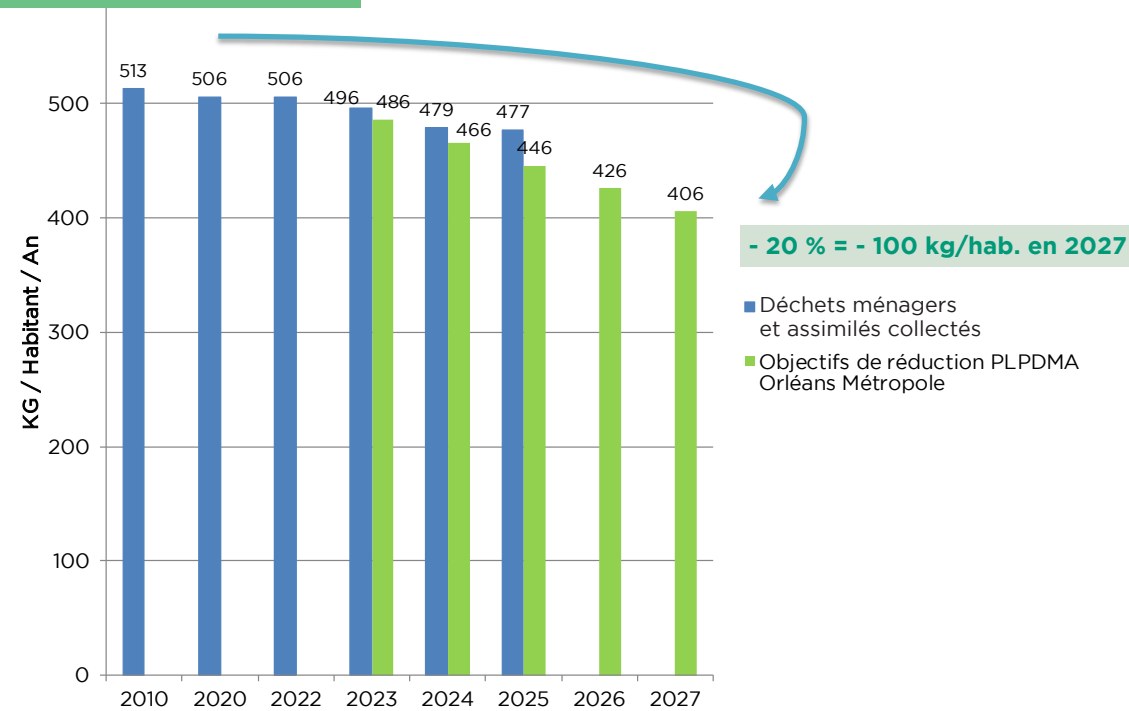
204 kg par habitant et par an déposés en déchetteries, Végé'tri ou collectes spécifiques

204 kg de déchets ménagers résiduels par habitant et par an représentent :

Pour 1 habitant
47 sacs de 30 litres / an

Pour 1 famille de 4 personnes
186 sacs de 30 litres / an

2.6 COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION

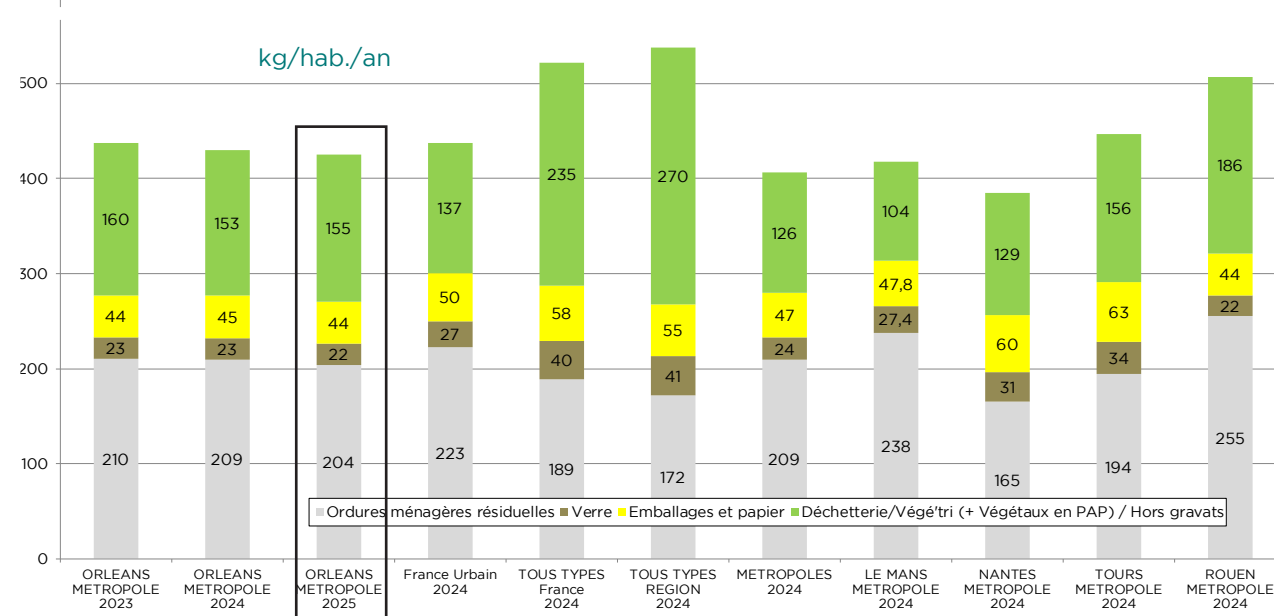


Afin d'atteindre les ratios inscrits dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté par Orléans Métropole en juillet 2022, **les actions menées en termes de réduction sur l'ensemble des flux doivent être poursuivies et amplifiées.**

La production de déchets est fortement liée aux pratiques de consommation. Un changement des habitudes d'achat afin de limiter le gaspillage et la gestion à domicile des déchets végétaux et alimentaires peuvent largement contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

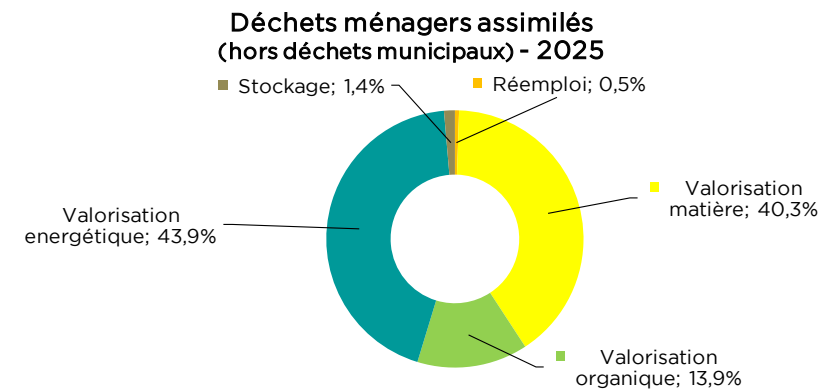
2.7 COMPARAISON AUX RATIOS NATIONAUX ET AUTRES COLLECTIVITÉS

Données issues de la base de données SINOE et des rapports annuels 2024 des collectivités



2.8 LES TAUX DE VALORISATION

DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (hors déchets municipaux 2025)



Le taux de valorisation matière est en légère hausse du fait d'une augmentation des quantités de bois, métaux, cartons et inertes par rapport à la quantité totale de déchets.

Le taux de traitement par stockage /enfouissement a diminué en raison de moindres détournements des déchets issus des déchetteries vers des installations de stockage.

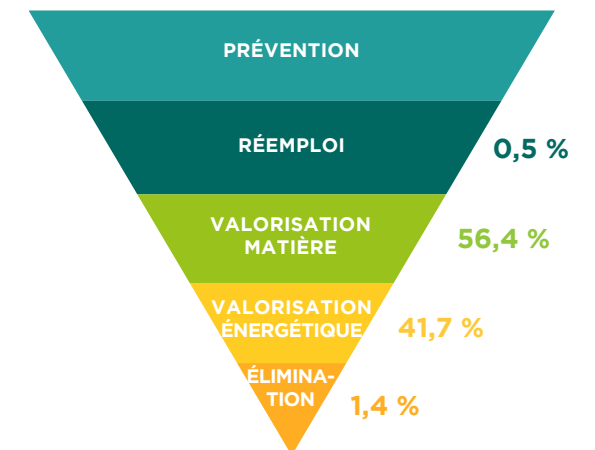
Ces données tiennent compte de la répartition par mode de traitement des sous-produits (refus, mâchefers, REFIOM) des filières tri et incinération. Les mâchefers utilisés en sous-couche routière sont considérés comme faisant l'objet d'une valorisation matière.

SITUATION D'ORLÉANS MÉTROPOLE AU REGARD DE LA HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT



La réglementation (Loi LTECV) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixent un objectif de taux de valorisation matière et organique de 65 % en 2025 pour les déchets non dangereux.

En 2025, le taux de valorisation matière et organique est de 56 % pour Orléans Métropole.



2.9 LA GESTION DE LA QUALITÉ RELATION USAGERS ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

La gestion des déchets, service de proximité auprès des habitants de la Métropole d'Orléans est au cœur de l'action de la collectivité.

Le service qualité déchets est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

L'équipe offre un accueil téléphonique et physique de qualité grâce à la poursuite du développement des outils de Gestion Relation Usagers et à la prise en charge des demandes des usagers via les formulaires en ligne.

L'objectif du service est d'offrir une réponse qualitative à l'utilisateur dans les plus brefs délais notamment pour les réclamations ou demandes

d'informations. Les formulaires en ligne sont disponibles sur le site internet de la collectivité : www.orleans-metropole.fr/dechets

CHIFFRES CLEFS 2025

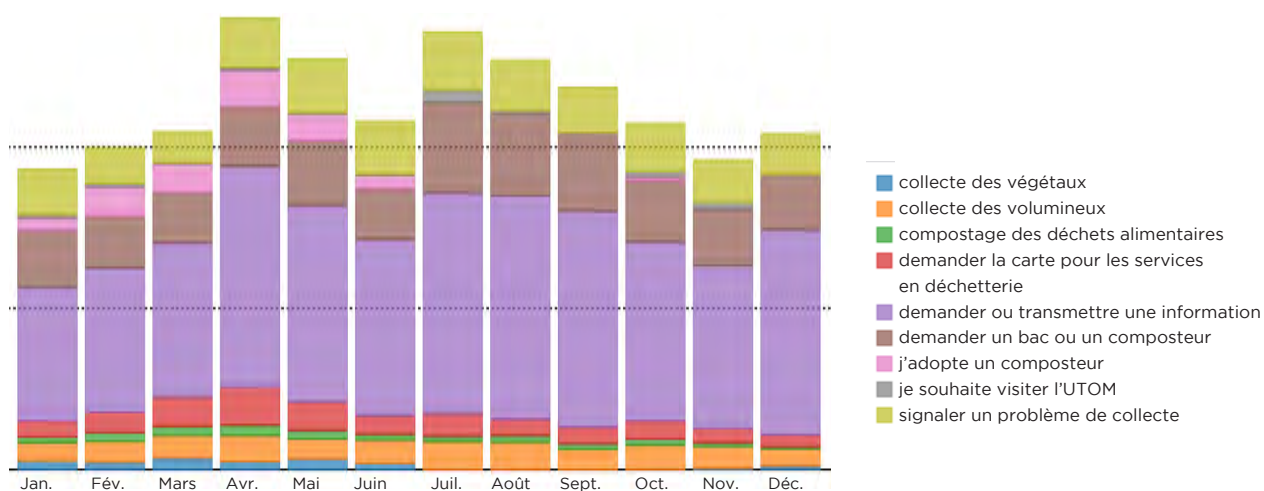
24 053

demandes enregistrées

21 856 appels téléphoniques reçus à l'accueil

86 % d'appels pris en charge

DÉTAIL MENSUEL DES DEMANDES EN LIGNE PAR CATÉGORIE

L'outil numérique d'informations pratiques
triermonchet.orsleans-metropole.fr

Ce module internet permet d'accéder rapidement aux jours de collecte, aux horaires des déchetteries ou à la localisation des points de collecte et fournit toutes les informations pratiques liées à la gestion des déchets.

206 030
connexions en
2025

80 % de
consultations via
smartphone



Les périodes de consultation les plus importantes sont corrélées aux besoins d'informations des usagers : fêtes de fin d'année, ponts de mai et 15 août.

FOCUS SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

L'équipe composée de 8 conseillers sensibilise un public varié, adultes comme jeunes. Elle intervient dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, auprès des particuliers, des entreprises, des établissements publics et des associations pour sensibiliser à la réduction et au tri des déchets, via des animations, formations, stands-informations...

Des visites de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de Saran sont organisées régulièrement afin de sensibiliser au devenir des déchets et de faire découvrir le centre de tri. Les visites programmées durant les congés scolaires ont permis de sensibiliser 627 personnes.

Chaque conseiller est référent d'un secteur géographique composé d'une ou plusieurs communes d'Orléans Métropole.

Cette organisation permet de simplifier et optimiser les relations entre la DIRECVD et les

6 421 personnes
sensibilisées en 2025

communes et d'intervenir au plus vite sur place pour gérer des problématiques telles bacs non collectés (erreurs de tri), bacs à demeure...

3. LES ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS DE 20253.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Par délibération en date du 3 avril 2025, le conseil métropolitain a adopté le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

L'objectif du nouveau règlement est de :

- définir et délimiter la nature des déchets relevant de la compétence ;
- présenter les mesures de prévention encouragées ;
- présenter les conditions et les modalités des collectes et prestations mises en place ;
- rappeler aux agents du service public et à ses prestataires et partenaires, leurs missions ;
- préciser les sanctions encourues en cas de non-respect des règles par les usagers.

L'incitation au tri des différents flux de déchets est mise en avant, ceci pouvant conduire à la suspension voire l'arrêt des collectes pour les usagers refusant manifestement de respecter les consignes de tri.

Le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés rappelle les obligations des producteurs de déchets ménagers et non ménagers, notamment le tri 8 flux pour les producteurs de plus de 1 100 litres de déchets hebdomadaires.

Ce document définit les volumes de déchets assimilables aux déchets ménagers. Afin de centrer l'action de la collectivité sur son cœur de compétence, à savoir les déchets des ménages, les quantités hebdomadaires maximales de déchets pris en charge par le service public, sont passées de 10 000 à 8 000 litres maximum par semaine pour les déchets résiduels et de 1 000 litres à 1 500 litres pour les matériaux recyclables (flux multi-matériaux).

Les prescriptions du service concernant les caractéristiques des voiries, locaux et équipements nécessaires à la collecte ont connu des évolutions. Celles-ci ont été intégrées dans le nouveau règlement et ont valeur de référence et de prescriptions en matière de gestion des déchets, y compris en ce qui concerne l'urbanisme par rapport à l'hygiène et la salubrité notamment dans les locaux de stockage ainsi que la sécurité sur l'espace public.

Ces éléments figurent dans le guide d'aménagement annexé au règlement du service public de prévention et de gestion des déchets.

3.2 ETUDE DE RACCORDEMENT DE L'UNITÉ DE
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE SARAN
AU FUTUR RÉSEAU DE CHALEUR/FROID

Orléans Métropole dispose de trois réseaux de chaleur permettant de valoriser la chaleur issue principalement de la combustion de copeaux de bois, avec un complément au gaz naturel. Ces réseaux desservent les communes d'Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet.

Le 7 avril 2022, le conseil métropolitain a adopté des objectifs ambitieux en matière de transition écologique pour le territoire à l'horizon 2030 :

- Diviser par deux les émissions énergétiques de gaz à effet de serre ;

- Doubler les capacités de production en énergies renouvelables du territoire ;

- Baisser de 26 % les consommations énergétiques.

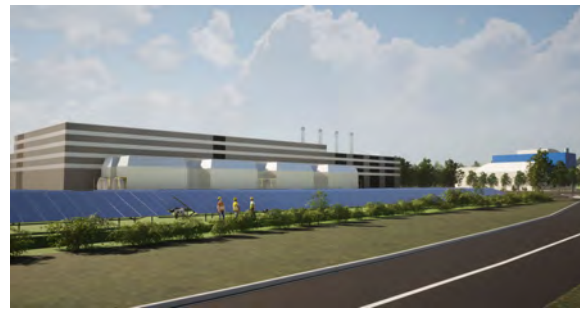
Pour atteindre ces objectifs, il apparaît nécessaire de mobiliser l'énergie non valorisée de l'UVE pour alimenter en chaleur et en froid différents bâtiments industriels et d'activités, bâtiments publics, bâtiments de santé et ensembles de logements collectifs situés sur les villes de Saran, Ormes, Ingré et Gidy.

La valorisation concomitante de l'énergie produite sous forme d'électricité, de chaleur et de froid, toute

l'année, doit permettre à l'incinérateur d'atteindre un niveau de performance énergétique très élevé. L'énergie ainsi distribuée par le réseau de chaleur et de froid, en substitution de consommation d'énergies fossiles, conduira à une baisse massive des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de permettre la valorisation de l'énergie thermique issue de l'UVE, des travaux de raccordement au réseau de chaleur de la métropole doivent être réalisés, incluant notamment le changement du groupe turbo-alternateur (GTA). L'avenant n° 5 au contrat de concession prévoit la

réalisation de ces travaux sur les années 2026 et 2027 pour une alimentation effective du réseau au cours de l'année 2028.



3.3 LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS AUX ABORDS DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Orléans Métropole a signé avec CITEO une convention relative à la gestion des déchets abandonnés d'emballages ménagers diffus.

Les actions engagées pour lutter contre les déchets abandonnés s'articulent autour de mesures curatives de nettoyage, d'actions de sensibilisation (panneaux scènes de crime, sensibilisation des scolaires, adaptation des équipements, mise en place d'habillage sur les colonnes enterrées (Nudges).

Des actions répressives ont été prévues avec l'acquisition de 10 caméras permettant le constat des dépôts et l'application d'amendes administratives.

Elles ont été installées et mises en service le 1^{er} août 2025 : 9 à Orléans et 1 à Bou. Une brigade de l'environnement a été créée sur Orléans pour la gestion et l'exploitation des images relatives aux dépôts sauvages.



3.4 MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Depuis le 3 octobre 2024, les déchets ménagers résiduels (poubelle verte) sont collectés toutes les deux semaines sur la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et sur un quartier d'Orléans. Ce nouveau rythme de collecte permet d'optimiser le service rendu.

Les immeubles collectifs ainsi que les établissements de soins, restaurations collectives et commerces d'alimentation ou de bouche continuent d'être desservis chaque semaine.

La modification de la fréquence de collecte a été sollicitée par une demande de dérogation en Préfecture. Après l'organisation d'une consultation

publique, cette dernière a été validée par un arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2024.

En complément, en 2025 ont été installées des colonnes d'apport volontaire permettant aux usagers de disposer d'une solution en cas de production de déchets exceptionnelle ou d'oubli de présentation à la collecte.

3.5 MODALITÉS D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE ET VÉGÉ'TRI

L'accès aux déchetteries et Végé'tri d'Orléans Métropole nécessite depuis début 2024 une inscription préalable.

La gestion d'accès est assurée sur site par un dispositif de lecture automatique des plaques d'immatriculation des véhicules.

A ce jour, l'accès en déchetteries compte 81 412 utilisateurs dont 77 166 particuliers, 3 634 entreprises, 151 administrations, 84 collectivités, 74 CESU et 303 associations enregistrés.

Sur 2025, 19 228 demandes via le logiciel de gestion d'accès (11 600 nouveaux inscrits, 4 953 ajouts de véhicules et 2 675 suppressions).

Ce dispositif permet de limiter l'accès aux sites aux seuls usagers de la Métropole orléanaise, d'identifier les usagers professionnels et de disposer de données d'utilisation pour adapter le service aux usages.



3.6 DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le déploiement des dispositifs de tri des biodéchets s'est poursuivi en 2025 après une phase réalisée en 2024. L'étude préalable sur la généralisation du tri à la source des biodéchets a été menée en 2022, suivie d'expérimentations durant l'année 2023.

COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN APPORT VOLONTAIRE

Le dispositif de tri des déchets alimentaires en apport volontaire a été complété en 2025 par 8 nouveaux abribacs sur la zone de l'hypercentre orléanais (intra-mail) portant à 53 le nombre de bornes de tri des déchets alimentaires dans cette zone.

Fin 2023, une première phase d'expérimentation avait permis à tous les habitants des quartiers Saint-Aignan, Sainte-Euverte d'Orléans de disposer d'une solution de tri des déchets alimentaires dans 10 abribacs.

En 2024, 35 abribacs supplémentaires ont été installés dans des quartiers de l'hypercentre orléanais.

Des kits de tri (bioseau et sacs kraft) ont été distribués aux habitants pour faciliter le stockage, l'apport et les dépôts des déchets alimentaires.

De plus, une étude a été menée pour expérimenter la collecte des déchets alimentaires en régie sur Saint Marceau, Olivet et Saint-Pryvé Saint-Mesmin en 2026.

En 2025

53 abribacs dans l'intra-mail d'Orléans **297** kits de tri distribués

119 tonnes collectées en vélocargo **7 938** foyers concernés

20 % des foyers ont été dotés d'un kit de tri des déchets alimentaires



FILIÈRE ULTRALOCALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS AVEC UN COMPOSTEUR ÉLECTROMÉCANIQUE

La collecte par Aabrasye Développement des 8 points d'apport volontaire installés en pied d'immeuble sur la commune de Saint-Jean de Braye a permis de valoriser 9,6 tonnes de déchets alimentaires en compost à Saint-Péravy-la-Colombe.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

L'opération de mise à disposition gratuite de composteurs individuels s'est poursuivie en 2025 sur les Végé'tri et les sites de la Direction des Déchets d'Orléans Métropole.

En outre, un service de livraison à domicile et la dotation automatique d'un composteur avec les bacs de collecte pour les nouveaux arrivants a été mis en place.

1 614
composteurs
distribués
en 2025

30 530
foyers d'Orléans
Métropole équipés soit
45 % des foyers
en habitat individuel

COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le déploiement des composteurs partagés de quartier et de pieds d'immeubles concourt également à la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires. 20 nouveaux sites ont été installés en 2025. Ces sites bénéficient d'un accompagnement rapproché de la Métropole pour soutenir les habitants dans leur pratique et assurer la bonne réalisation du geste de compostage.

32 % des foyers de la Métropole ont
accès à une solution de tri ou compostage
des déchets alimentaires



3.8 LE DÉFI CRÉA'TRI

Cette nouvelle opération a proposé aux établissements scolaires et accueils de loisirs du territoire de la Métropole de relever un défi : créer une affiche de sensibilisation au tri des déchets.

Organisé sous forme de concours, le Défi Créa'tri a récompensé 6 lauréats qui ont reçu un chèque solidaire à remettre à l'association de leur choix.

L'ensemble des affiches lauréates a fait l'objet d'une campagne sur le réseau d'affichage urbain en septembre 2025.



24 établissements
représentés

39 affiches
réalisées

600 enfants
participants

Les lauréats

Ecoles - Accueils de Loisirs

1^{er} : ALSH Les Capucins - Orléans (5-10 ans)

2^{ème} : École La Cigogne - Orléans (CM1/CM2)

Collèges

1^{er} : Jacques Prévert - Saint-Jean le Blanc (éco-délégués)

2^{ème} : Louis Pasteur - La Chapelle Saint Mesmin (6^{ème}/5^{ème})

Lycées et établissements d'enseignement professionnel

1^{er} : Lycée Maurice Genevoix - Ingré (seconde)

2^{ème} : Ecole de la seconde chance - Saint-Jean le Blanc (Infra 3)

3.7 3^{ème} ÉDITION DU DISPOSITIF GÉNÉRATION ZÉRO GASPI

L'équipe des conseillers en gestion des déchets a lancé un appel à candidature auprès de 85 établissements scolaires du primaire et du secondaire pour leur proposer de s'engager dans une démarche de pratiques éco-responsable.

Les 20 établissements retenus (12 classes de primaire, 3 groupes d'éco-délégués de collèges et 5 groupes d'éco-délégués de lycées) ont bénéficié d'un programme de 4 activités :

- Une visite de l'UTOM,
- Une visite du Comptoir du Réemploi et du Recyclage,
- Une animation gaspillage alimentaire et compostage en classe,
- Un défi de leur choix à organiser au sein de leur établissement (collecte solidaire, exposition, etc.).

Le bilan de l'édition (couplé avec la remise des prix du défi Créa'tri) organisé en juin a réuni près de 200 élèves, enseignants et élus.

Nouveauté : « Ma Carte Zéro Gaspi », un support inédit conçue pour l'opération, a été remis à chaque élève de la 3^{ème} Génération Zéro Gaspi.



3.10 HABILLAGE DES VÉHICULES DE LA DIRECVAD AUX COULEURS DE LA CAMPAGNE «COMPOSTER, BIEN TRIER, MIEUX CONSOMMER»

Les visuels et messages clefs de la campagne de communication «Composter, bien trier, mieux consommer» lancée en 2024, ont été posés sur 14 bennes de collecte et 11 véhicules utilitaires de la DIRECVAD.

Les consignes phares de la campagne de communication sont ainsi visibles durablement sur le territoire de la Métropole.



4. PERSPECTIVES 2026

Démarrage des travaux de raccordement de l'unité de valorisation énergétique de Saran au futur réseau de chaleur/froid à déployer sur le pôle 45 et ses environs.

Etude de maîtrise d'oeuvre relative à la réorganisation/réhabilitation des locaux administratifs de la DIRECVAD situés au 33 rue Hatton.



Elaboration des feuilles de route et programmes pluriannuels d'investissement et de fonctionnement par les nouveaux élus métropolitains suite aux élections municipales de mars 2026.

Poursuite du déploiement du tri à la source des déchets alimentaires.

Poursuite et montée en gamme du dispositif Génération Zéro Gaspi.

2. PRÉVENTION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES



1. LES ACTIONS 2025

1.1 SUIVI DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le PLPDMA adopté en 2022 fixe un objectif ambitieux : - 20% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2027, soit moins 100 kg/hab./an par rapport à l'année de référence 2020 (506 kg/pers/an).

13 grandes actions ont été identifiées pour atteindre cet objectif.

La commission d'élaboration et de suivi (CCES) s'est réunie à 3 reprises. Les élus, les acteurs locaux institutionnels et associatifs contribuent ainsi à l'animation du projet territorial.



1.2 ACTEUR D'UNE MÉTROPOLE ZÉRO-GASPI

Dans le cadre de l'appel à projet destiné à soutenir les actions en faveur de la réduction des déchets, Orléans Métropole a sélectionné 2 nouvelles initiatives favorables à la lutte contre les gaspillages et au développement d'une économie plus circulaire.

Ce dispositif d'aide financière (investissement et fonctionnement) s'adresse aux associations et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire. Les projets sélectionnés bénéficient du soutien de la collectivité de 1 à 3 ans selon l'ambition des projets.

Projet soutenu sur 2 ans :

- Le Mois Zéro Plastique proposé par l'association Orléans Zéro Plastique.

Projet soutenu sur 3 ans :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire et introduction de la consigne pour réemploi des bocaux en verre proposée par la conserverie de Bou (ATC 45)

En octobre 2025, une nouvelle vague d'appel à projets a été lancée et permettra de soutenir de nouvelles initiatives à compter de 2026.

1.3 DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

L'année 2025 reste marquée par le développement des actions consacrées à la gestion de proximité des biodéchets :

- Dispositif « J'adopte un composteur » :** Le service de livraison de composteurs à domicile s'est développé grâce au formulaire en ligne «Bacs et composteurs» accessible depuis le site Internet d'Orléans Métropole. 1 614 familles ont été équipées en 2025, portant à 30 601 le nombre de familles accompagnées depuis le lancement de l'action de promotion du compostage individuel.
- Développement du compostage partagé :** 20 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble et 6 nouveaux sites de compostage de quartier ont été installés et accompagnés. Ces sites sont gérés au quotidien par des collectifs d'habitants volontaires formés par les maitre-composteurs d'Orléans Métropole. Les sites les plus fragiles bénéficient d'un soutien plus rapproché de la part des guides-composteurs de la Métropole.

- 128 visites de suivi ont été réalisées par l'association Les Cycloposteurs dans le cadre d'un marché « d'accompagnement au compostage partagé » pour soutenir le compostage partagé sur 87 sites installés en pied d'immeuble par la Métropole.

- Pour soutenir les habitants « référents de site de compostage partagé », Orléans Métropole a maintenu son offre de formation. 2 sessions « référents de site de compostage partagé » d'une journée ont été délivrées par un formateur en mars et en mai. 23 personnes ont été formées. Le réseau des référents de site animé par les maitres-composteurs de la Métropole s'est réuni à 3 reprises en mai, septembre et novembre 2025.



1.4 EXPLOITATION DU COMPTOIR DU RÉEMPLOI À SAINT-PRYVÉ SAINT-MESMIN

Le Comptoir du réemploi et du recyclage a conforté en 2025 ses activités en faveur du réemploi, de la réparation et de l'éco-consommation.

PRINCIPALES DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ 2025

386 tonnes d'objets détournés vers les acteurs du réemploi (inclus les tonnages captés sur les 4 aires de réemploi en déchetteries)

75 % des tonnages réemployés

23 % des tonnages recyclés

2 % des tonnages éliminés



ATELIERS

2 animations par semaine
137 activités (Réparation, upcycling, sensibilisation...)
897 participants

BOUTIQUE

19 330 acheteurs comptabilisés en boutique
10 € panier moyen

VISITES

28 visites d'élus, techniciens et scolaires du territoire de la Métropole
soit 528 visiteurs
18 groupes d'élus et techniciens issus d'autres collectivités



1.5 L'ÉVÈNEMENTIEL

2 grands rendez-vous grand-public ont permis d'apporter de la visibilité au projet territorial de réduction des déchets et aux gestes concrets de réduction.

Le Village de la Transition en juillet et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) en novembre. Ces rendez-vous ont été complétés tout au long de l'année par des animations plus ciblées (cf partie sensibilisation).



1.6 STOP-PUB

Les autocollants Stop-Pub sont diffusés via les communes de la Métropole et les relais locaux (agences immobilières, bailleurs, entreprises).

2 928
autocollants
distribués
en 2025

34 % des boîtes
à lettres du territoire
équipées de Stop-pub
(donnée Médiapost
février 2026)

1.7 LA NEWSLETTER

11 numéros produits et envoyés plus de 3 100 destinataires. Le support a fait l'objet d'une enquête auprès de ses lecteurs. Les réponses obtenues ont permis de proposer en fin d'année des évolutions sur le rubriquage afin de mieux coller aux attentes des abonnés.

Thèmes abordés :

- Résultats de la campagne de caractérisation 2024
- Exemplarité de la collectivité
- Acteurs d'une métropole zéro-gaspi
- Eco-consommer le textile
- Longue vie à nos objets
- Jardin zéro-gaspi et biodiversité
- Génération zéro-gaspi
- Astuces de rentrée zéro-gaspi
- Faire durer les objets
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
- Noël durable

3. PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE DES DÉCHETS



1. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte :

- **La collecte en porte-à-porte** : la majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs logotypés sur l'intra-mail orléanais).
- **La collecte en apport volontaire** des points (enterrés ou aériens) de proximité.

1.1 LES CONTENANTS DE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Les usagers des communes de la Métropole sont dotés de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux.

En 2025 :

- **101 091 bacs** (+ 0,91 %) Déchets ménagers résiduels (de 120 à 770 litres) sont en place pour un volume total de 24 742 m³ (+ 0,46 %)
- **80 329 bacs** (+ 2,5 %) multimatériaux (de 120 à 770 litres) sont en place pour un total de 19 568 m³ (+ 3,4 %)

Soit **181 539 bacs**

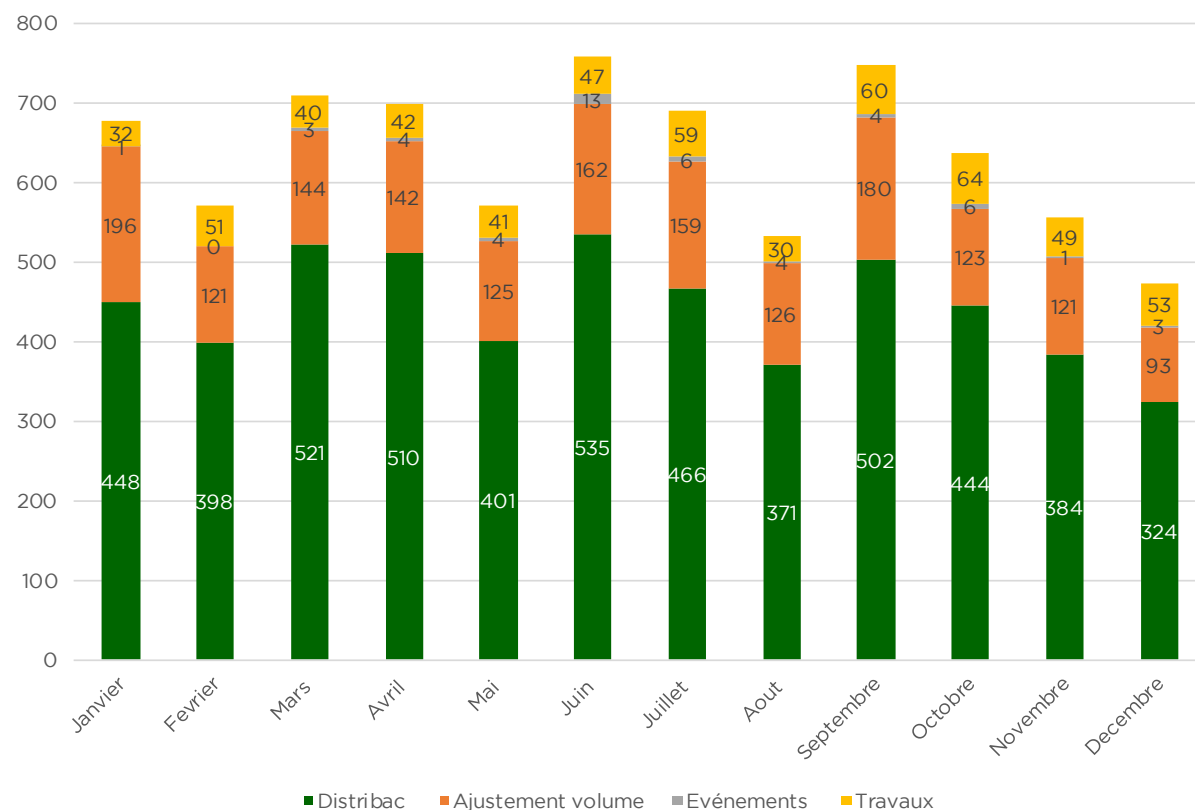
- **6 338 interventions ont été réalisées**

sur l'année 2025 par l'équipe Distribac composée de 5 agents et un encadrant. Lors de ces interventions :

- **10 328 bacs ont été livrés**
- **7 563 ont été retirés**
- **337 bacs ont été réparés**
- **921 composteurs ont été livrés**

A ces interventions s'ajoutent la **distribution de 618 composteurs individuels** remis lors de réunions dans les communes, de permanences sur les sites de la direction ou sur les Végé'tri. Au total, 18 créneaux de distributions ont été proposés aux habitants de la Métropole.

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR MOIS EN 2025



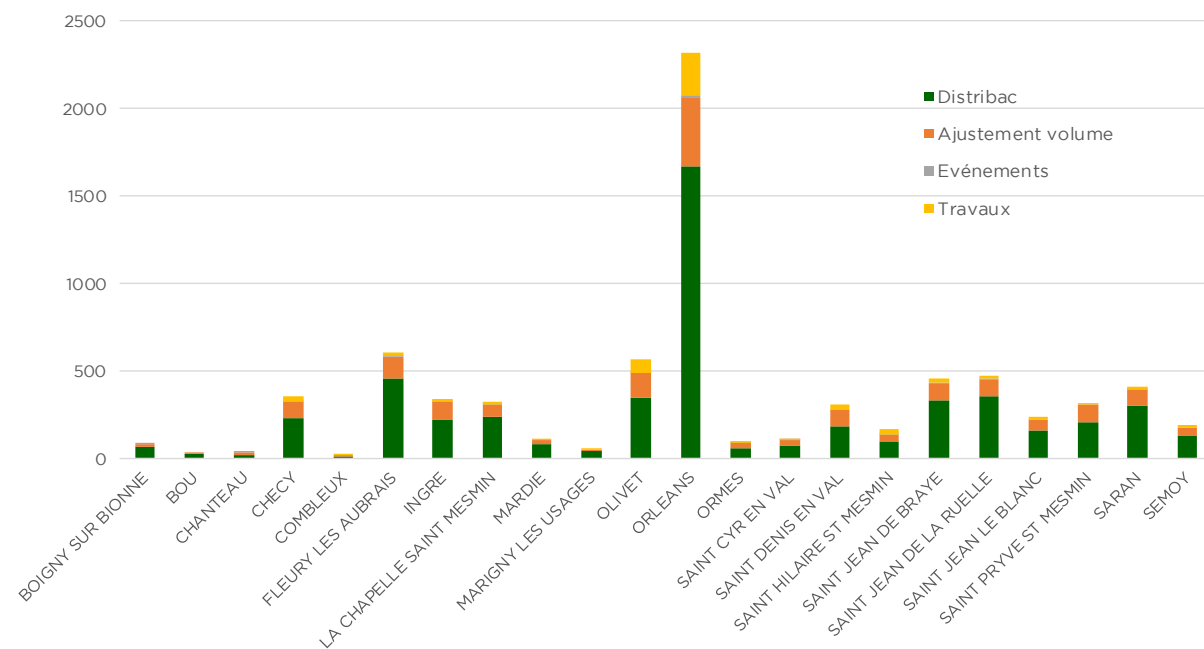
L'activité régulière de **dotation et de maintenance du parc de bacs DMR et multimatériaux a représenté 72 % des interventions (DISTRIBAC)**. Cette activité comprend désormais la livraison de composteurs à domicile.

La gestion des bacs déployés sur les zones en

travaux et pour les événements a représenté 10 % de l'activité (9 % en 2024).

Dans la continuité de l'extension des consignes de tri, **les ajustements de bacs (1 518 interventions) ont représenté 24 % des opérations.**

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2025



4 330 bacs en fin de vie ont été recyclés pour une recette matière de 7 500 euros.

En dérogation au principe de mécanisation des collectes en porte-à-porte, une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

L'équipe des conseillers déchets spécialisée sur le centre-ville d'Orléans a traité la distribution de sacs logotés blancs et/ou jaunes pour doter

669 foyers (647 en 2024) et 261 professionnels (249 en 2024) ne pouvant stocker de bacs soit 8 070 rouleaux de 25 sacs (7 554 en 2024) dont 5 521 rouleaux de sacs blancs et 2 549 rouleaux de sacs jaunes.

103 750 sacs biodégradables destinés aux déchets végétaux ont également été distribués par le prestataire en charge de cette collecte.

1.2 LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

La collectivité assure en régie les activités suivantes :

- Collecte des points d'apport volontaire (PAV) ;
- Maintenance ;
- Lavage intérieur et extérieur ;
- Nettoyage des abords des sites pour les colonnes verre.



En 2025

1 059 colonnes sur le territoire métropolitain (hors déchetteries) réparties sur
674 points d'apport volontaire

1.2.1 LE PARC DE COLONNES

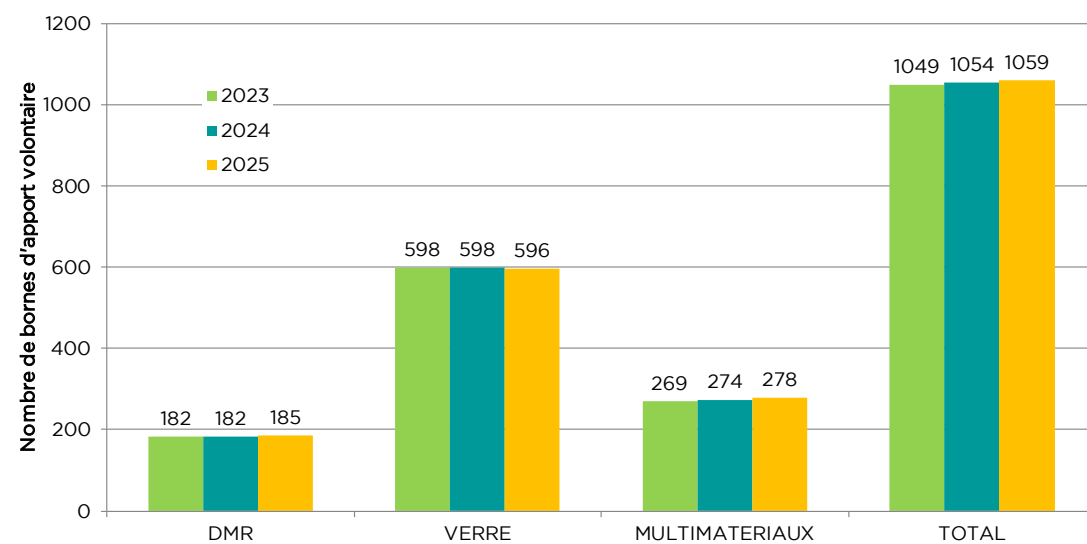
Les colonnes sont aériennes ou enterrées.

Les implantations pour le flux déchets ménagers résiduels se font dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs. Ces colonnes sont systématiquement accompagnées de colonnes pour le multimatériaux.

Des colonnes multimatériaux sont également présentes sur les sites ne disposant pas de l'espace nécessaire pour bénéficier de bacs roulants en quantité suffisante.

Une convention adoptée en avril 2021 par le conseil métropolitain prévoit notamment le financement à hauteur de 50 % pour le renouvellement des bornes enterrées en fin de vie.

ÉVOLUTION DU PARC DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE



1.2.2. L'ENTRETIEN DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

13 agents d'Orléans Métropole œuvrent au quotidien pour assurer le nettoyage et la maintenance du parc de colonnes en régie.

Ils disposent d'une laveuse pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées, de 2 laveuses pour le lavage extérieur et de 7 fourgons pour le nettoyage des abords des colonnes.

L'entretien courant consiste à enlever les dépôts sauvages autour des bornes verre, changer les corbeilles de rue, balayer les sols aux abords des points, changer les sacs, enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

Il est assuré lors de 12 tournées de ramassage par jour permettant un passage sur chaque site 1 à 3 fois par semaine selon les secteurs répartis sur les 22 communes.

Le lavage consiste à nettoyer :

- Au quotidien l'extérieur des bornes aériennes et le lavage des tambours des bornes enterrées.
- L'intérieur des colonnes enterrées à l'aide d'une laveuse, lors d'opérations planifiées une ou deux fois par an.

La maintenance consiste à effectuer un entretien préventif et curatif des bornes en place. 115 interventions ont été réalisées en 2025

En 2025

1 537 dépôts sauvages collectés

dont 137 supérieurs à 1 m³

29 400 sacs de corbeilles remplacés

133 interventions (201 h) assurées par des prestataires de services

1.3 LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans le cadre du tri à la source des déchets alimentaires, 53 bornes d'apport volontaire ont été déployées entre 2023 et 2025 sur l'hypercentre orléanais.

L'entretien courant des abri bacs (lavage intérieur et extérieur, maintenance) est assuré par les équipes de la Direction de la Réduction, de la Collecte et de la Valorisation des déchets.



2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DÉCHETS RÉSIDUELS ET DÉCHETS RECYCLABLES

2.1.1. LES MODES ET FRÉQUENCES DE COLLECTE

Le schéma de collecte principal sur la métropole est le suivant :

- **Collecte des Déchets Ménagers résiduels (DMr) et multimatériaux (Emballages et papiers) en porte-à-porte.** La fréquence de collecte dépend de la typologie d'habitat et de l'espace disponible pour remiser les bacs roulants.

Une expérimentation de collecte des DMr une fois toutes les deux semaines a été mise en place sur la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du quartier de Saint-Marceau à Orléans. Des bornes d'apport volontaire pour les déchets ménagers sont à disposition des habitants pour les surplus de production ou les oublis de présentation.

- **Collecte du verre en apport volontaire.**

Des points de regroupement sont mis en place pour desservir :

- Certaines zones de l'hyper centre-ville d'Orléans,
- Les voies et impasses inaccessibles aux véhicules de collecte,
- Certains immeubles et pallier le problème de remisage des bacs.

En dérogation au schéma de collecte, la collectivité met à disposition de certains usagers des points

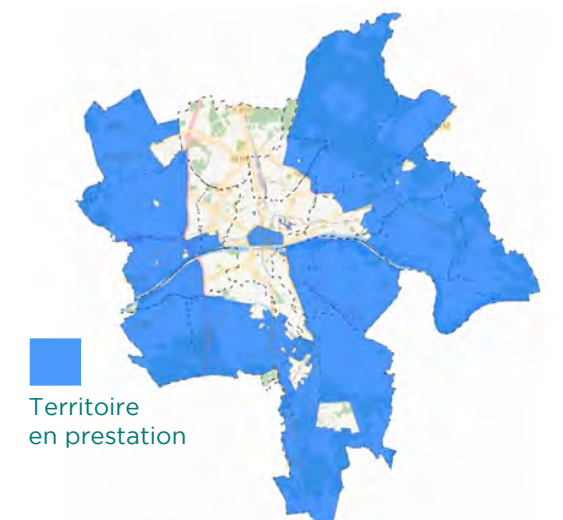
d'apport volontaires (PAV) pour les flux DMr et multimatériaux.

Cartographie des bornes d'apport volontaire disponible sur : www.orleans-metropole.fr

2.1.2. LA RÉPARTITION RÉGIE/ PRESTAIRE POUR LA COLLECTE

La régie assure 54 % des sorties de collecte réalisées en porte-à-porte (communes centrales proches de ses bases d'exploitation et habitats collectifs) et assure la totalité de la collecte des points d'apport volontaire.

Le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques et de l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche)



MODALITÉS DE COLLECTE

Type d'habitat	Mode de collecte	Fréquence de collecte	% de la population globale
DMR			
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	3%
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / semaine	51%
Habitat vertical	Porte-à-porte	2 fois / semaine	31%
Habitat vertical dense	Porte-à-porte	3 fois / semaine	8%
Hyper centre-ville	Porte-à-porte	4 fois / semaine	2%
Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	5%
MULTIMATERIAUX			
Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	57%
Habitat vertical dense	Porte-à-porte	1 fois / semaine	38%
Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	5%
VERRE			
Tous types d'habitat	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	100%

2.1.3. SYNTHÈSE DES TOURNÉES

	Prestataire	Régie PàP	Régie AV	TOTAL
DMR	67 tournées hebdo (C1 à C5)	72 tournées hebdo (C1 à C3)	10 tournées hebdo	149
Multimatériaux	27 tournées hebdo (C0,5 à C1)	30 tournées hebdo (C0,5 à C1)	5 tournées hebdo	62
Cartons des professionnels (centre-ville)	4 tournées hebdo (C3) 828 inscrits			4
Verre			12 tournées hebdo	12
Total Nb de tournées	98	102	27	227
Equipages	1 chauffeur + 1 ripeur (2 ripeurs pour cartons)	1 chauffeur + 2 ripeurs	1 chauffeur	
Nb chauffeurs / ripeurs	29 permanents et 11,2 ETP en intérim)	80 agents permanents	8 agents permanents	117 agents permanents
Intérim : Nb d'heures	20 356 h dont 5 111 h en insertion	7 600 h (+ 4,3 %/ 2024)	0	27 956
Accidents du travail	3 accidents avec arrêts 2 accidents sans arrêt 4 accidents bénins	3 accidents avec arrêts	1 accident avec arrêt	
Km parcourus	291 287 km dont 222 218 km en poids lourds électriques	295 691	128 102	715 080
Consommation de gasoil (L)		205 879	54 233	
Nb de véhicules de collecte	21 (hors vélo) dont : 14 x 20 m³ électriques 2 x 14 m³ biocarburant 3 x 7 m³ biocarburant 2 mini-bennes électriques 1 vélo cargo avec remorque	19 (26 tonnes)	8	44

Dans le cadre du marché de collecte, le prestataire met en service deux micro-bennes pour la collecte des ruelles afin de supprimer les tirés-mains dans le centre-ville d'Orléans.

Une collecte hippomobile a également été assurée en 2025 lors du marché de Noël d'Orléans et des fêtes de Jeanne d'Arc pour collecter quelques rues et communiquer avec les habitants notamment sur le geste de tri.



En 2025, 3 véhicules de collecte ont été équipés de halo lumineux, visant à améliorer la sécurité en matérialisant la zone de travail des agents.



2.1.4. FOCUS SUR LA SÉCURITÉ

La prévention des risques est un enjeu majeur des métiers de la collecte des déchets.

Orléans Métropole engage chaque année des démarches afin de sécuriser le travail de ses agents et de ses prestataires en s'appuyant sur la recommandation R 437 de la CARSAT qui préconise la suppression de toutes les marches arrière (hors marches arrière de manœuvre/ positionnement) et la suppression des collectes bilatérales sur les voies où le croisement avec un autre véhicule est possible.

- Pour les marches arrière dues à une configuration inadaptée de l'espace public, des placettes de retournement ou des points de présentations sont créés. A défaut des points de regroupement sont mis en place.
- Pour les marches arrière dues à des véhicules mal stationnés et gênants, l'envoi de courriers aux propriétaires et/ou l'intervention des forces de police permettent d'en limiter la récurrence.

Afin d'éviter ces problématiques dans les nouveaux projets, la DIRECVAD émet un avis sur les permis d'aménager et permis de construire pour validation des modalités de collecte et des espaces de circulation.

2.1.5. FOCUS SUR LA RÉGIE



Les sites et le matériel

Les équipes de collectes sont regroupées sur deux sites d'exploitation : au nord à Saran et au sud à Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Les deux sites sont équipés d'une station de lavage. Les réparations mécaniques s'effectuent exclusivement sur le site sud.

27 poids lourds sont dédiés à la collecte et la régie dispose de 14 véhicules utilitaires affectés à la pré-collecte (Distribution, maintenance et nettoyage). et de 2 laveuses dont une laveuse poids lourd pour le lavage intérieur des colonnes enterrées.

- Les équipes**
- L' exploitation en régie se compose de 3 pôles**
- Exploitation Porte-à-Porte (PAP) ;
 - Exploitation Point d'Apport Volontaire (PAV) ;
 - Garage mécanique.

Le pôle exploitation Porte-à-Porte

Ce pôle réunit deux activités :

- La gestion des contenants de pré-collecte en porte-à-porte assurée (hors renforts) par 4 équipiers en double poste et un encadrant.
- La collecte en porte-à-porte en double poste (matin et après-midi ou soirée en période estivale).



80 agents, chauffeurs, ripeurs et chauffeurs-ripeurs, sont dédiés à la collecte des 20 ou 21 tournées quotidiennes, soit 102 tournées par semaine.

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La DIRECVAD a recourt à du personnel auxiliaire via les structures d'insertion en cas de surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Le recrutement d'agents saisonniers (étudiants) vient également appuyer la Direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires.

45 saisonniers sont intervenus en 2025 sur des missions de ripeurs.

- Le recours à l'intérim en 2025 :
- 44 salariés pour au moins un jour
 - 7 600 heures de travail (7 288 heures de travail en 2024)
 - Un coût de 174 938 euros (- 7 % / 2024).



Le pôle exploitation Point d'Apport Volontaire

Le pôle regroupe les activités suivantes :

- Nettoyage des dépôts sauvages
- Lavage des contenants d'apport volontaire
- Maintenance
- Collecte



Le pôle Garage mécanique

Ce pôle a en charge l'entretien, préventif et curatif, de toute la flotte poids lourd de la ville et la métropole d'Orléans.

Il assure également l'entretien de la flotte de véhicules légers de la DIRECVAD.

Pour assurer cette activité, 8 agents sont affectés dont 5 mécaniciens.

En 2025, 12 accidents de travail avec arrêt sont à déplorer au sein des activités de la régie : 9 sur l'activité de collecte en porte-à-porte, 1 pour la collecte en apport volontaire, 1 pour le nettoyage des points d'apport volontaire et 1 pour le garage.

2.2 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

2.2.1. LA COLLECTE DES VOLUMINEUX SUR RENDEZ-VOUS

La collecte en porte-à-porte des « objets volumineux » sur rendez-vous a été mise en place en décembre 2022.

Destiné aux particuliers, ce service gratuit depuis mars 2024, est utilisable une fois par an par adresse et limité à 3 objets volumineux maximum.

Ne sont collectés que les objets qui ne peuvent être emmenés par l'usager en déchetterie du fait de leur grande taille.

CHIFFRES CLEFS 2025

363 collectes
1 254 adresses collectées (636 appartements et 613 pavillons)
2 516 objets volumineux pris en charge et déposés en déchetteries par l'association le Tremplin
9 134 km parcourus
2 322 m³ collectés

2.2.2. LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

La collecte des végétaux en porte-à-porte est réalisée par un prestataire dans le cadre d'un marché. Elle s'est effectuée d'avril à fin novembre 2025 à raison d'un passage par mois soit 8 collectes par adresse.

Les usagers peuvent sortir 6 sacs et 4 fagots par collecte.

Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite.

CHIFFRES CLEFS 2025

3 799 inscrits
70 125 sacs et 5 640 fagots collectés
843 h de service
Aucun accident de travail
399 tonnes collectées et valorisées par compostage sur la plateforme de Chevilly

2.2.3. LA COLLECTE DES TEXTILES

Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole.

A fin 2025, 139 bornes réparties sur 122 points sont collectées par le Tremplin, dont 20 bornes implantées dans les déchetteries.

Orléans Métropole a formalisé son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible.

L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire métropolitain.



En 2025, 950 tonnes de textiles ont été collectées (915 tonnes en 2024).

Au total, 410 tonnes ont été incinérées à l'unité de valorisation (UTOM) de Saran. 221 tonnes ont été triées mais aucun débouché n'a été trouvé suite aux difficultés de la filière textile : forte diminution des ventes à l'export et incapacité de stockage de volumes importants.



FOCUS VALORISATION DES TEXTILES

950 tonnes collectées par le Tremplin sur l'ensemble de son activité

- 38 tonnes vendues en boutique
- 277 tonnes triées pour export
- 38 tonnes recyclées en chiffons ou pour l'isolation
- 355 tonnes destinées à l'incinération

2.2.4. LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Dans l'intra-mails d'Orléans, les déchets alimentaires déposés en point d'apport volontaire sont collectés en vélo cargo. Les bacs collectés sont remplacés par des bacs propres. Les déchets alimentaires sont ensuite vidés dans une benne pour transfert et valorisation par compostage sur la plateforme de Saint-Péravy-la-Colombe.

Au total, 119,19 tonnes de biodéchets ont été collectées via les abribacs du centre-ville d'Orléans sur l'année 2025.

A Saint-Jean de-Braye, dans le cadre de l'expérimentation de création d'une filière locale de valorisation des biodéchets, la



Tonnages collectées 2025 (cumul par mois)

Mois	Nombre de bornes	Quantités collectées (KG)
JANVIER	45	9 394
FEVRIER	45	8 804
MARS	45	10 159
AVRIL	47	9 287
MAI	53	10 215
JUIN	53	10 262
JUILLET	53	9 047
AOÛT	53	7 748
SEPTEMBRE	53	1 0342
OCTOBRE	53	10 934
NOVEMBRE	53	10 178
DÉCEMBRE	53	12 697

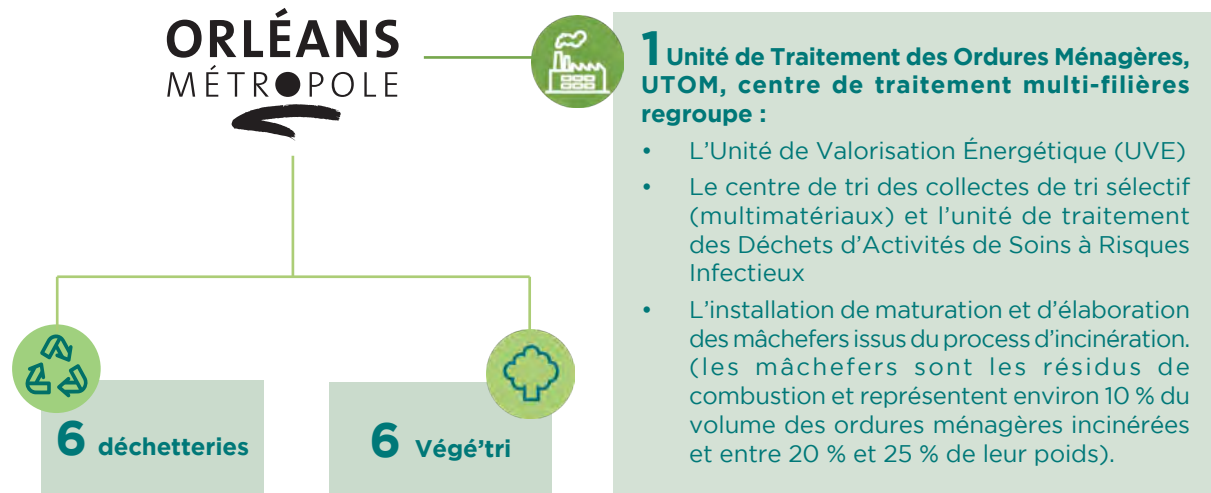
collecte des abribacs assurée par Aabraysie Développement a permis de collecter 12,81 tonnes de déchets alimentaires déposés par les habitants des quartiers Bougainvilliers, Clos de l'Arche ainsi que l'écoquartier (Secteurs Grazons, Arnaud De Saxe et Bernard Cognet). 9,63 tonnes de déchets alimentaires ont été valorisées sur le site de compostage industriel de Saint-Peravy la Colombe.

4. VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

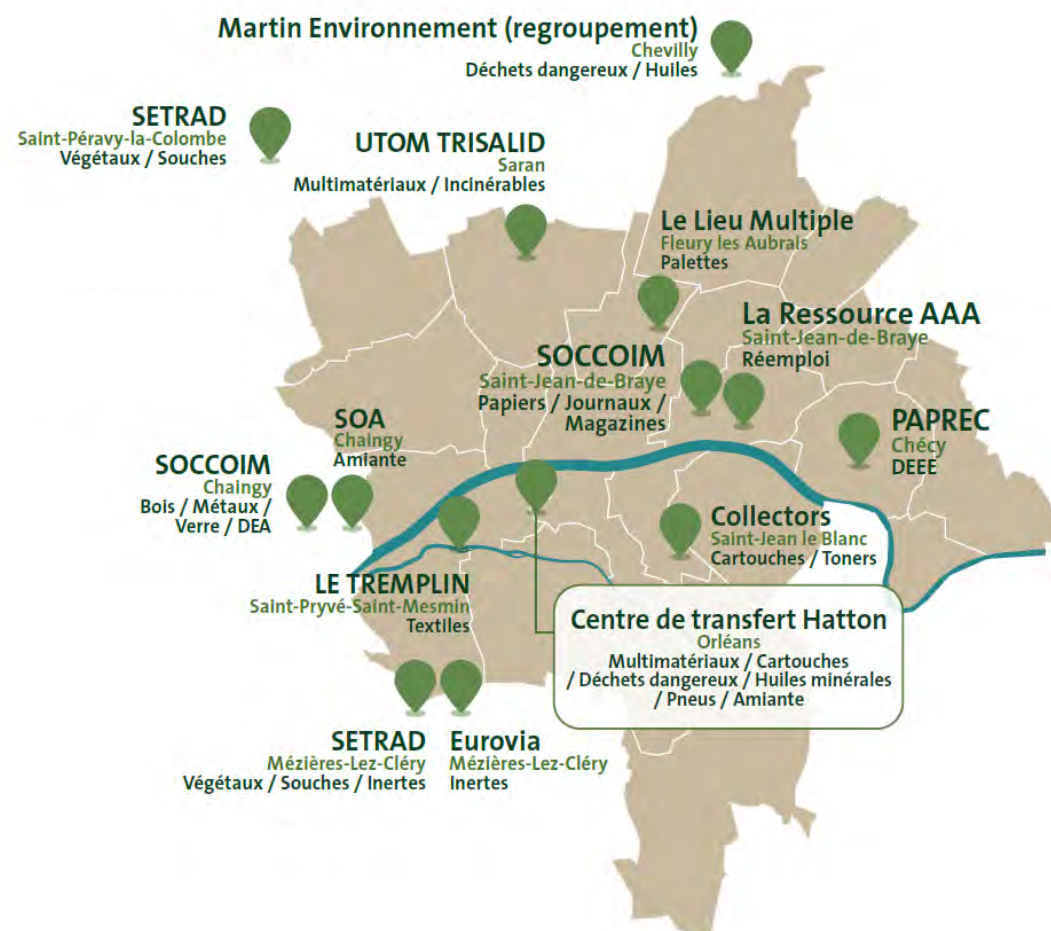


1. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :



LOCALISATION DES EXUTOIRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU TERRITOIRE



2. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

2.1 PRÉSENTATION ET CONTEXTE

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

Suite à la constitution en 2018 du groupement d'autorités concédantes constitué d'Orléans Métropole, de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, le SMIEEOM Val de Cher, le SMICTOM de Sologne, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

et le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation, un contrat de concession a été signé en juillet 2019 avec la société TRISALID (Filiale de VEOLIA) pour la période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2028.

Ce contrat a été passé sous la forme d'une « Concession de travaux et services publics pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et du centre de tri ». Cette concession comprend également l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers.

Les caractéristiques des équipements sont les suivantes :

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

- Mise en service en 1995
- **Capacité réglementaire de traitement :**
115 000 t/an d'ordures ménagères
4 000 t/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
- **Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération :** 7 t/heure à Pouvoir Calorifique Inférieur 2 000 Kcal/kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.
- **Un groupe turbo-alternateur (GTA)** à condensation d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an. L'électricité est en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.



L'INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)

- Mise en service le 1^{er} décembre 2010, à proximité immédiate de l'UTOM
- **Capacité de 25 000 t/an de mâchefers bruts**
- Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers confiées au concessionnaire.

LE CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES (CTCS)

- Mise en service en 1995
- **Capacité réglementaire du centre de tri :** 45 000 t/an

2.2 LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025 ET LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

UVE :

- Poursuite des études relatives à la fourniture par l'UVE de chaleur et de froid au futur réseau industriel à déployer sur le pôle 45 et ses alentours.
- Mise en place d'un escalier facilitant l'accès aux pont roulants.

IME : Travaux importants de remise en état et poursuite des travaux d'amélioration pour



la captation des ferreux et non ferreux notamment sur les éléments les plus fins.

CTCS : Dépôt d'un dossier d'appel à projets

auprès de CITEO afin d'obtenir des subventions pour effectuer les travaux liés à la captation des films PP et à l'amélioration de la qualité du tri. Le dossier a été accepté en décembre 2024 pour des travaux réalisés sur le 2^{ème} trimestre 2025.

Travaux 0 rejet : Les eaux de lavage et les eaux issues du process UVE étaient jusqu'à présent envoyées dans une STEP où l'eau était remise à PH avant d'être rejetée dans le réseau d'assainissement. Ces rejets représentaient entre 10 et 15 m³/jour.

Suite aux travaux, les eaux en provenance de l'IME ainsi que les eaux de lavage et de process sont envoyées dans un bassin de reprise afin de servir au refroidissement des fours et des mayfrans (récupérations des mâchefers sous les fours).

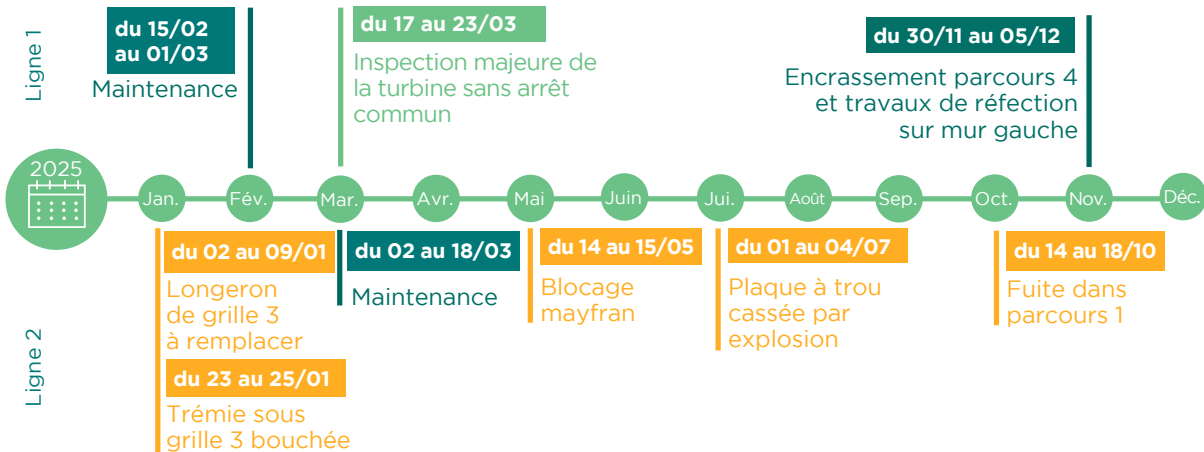
Ceci permet de fonctionner en circuit fermé avec pour objectif d'atteindre le 0 rejet sur le réseau (sauf en période d'intempéries importantes) et de limiter la consommation d'eau potable.

Signature d'un avenant au contrat de concession de l'UTOM : cet avenant a pour objectif de permettre le raccordement de l'UVE au RCI (Réseau de chaleur Industriel) et la fourniture d'énergie.

En effet, des travaux devront être réalisés dans le cadre de ce projet, notamment le changement de la turbine du Groupe Turbo Alternateur (GTA). Un délai supplémentaire au contrat initial est nécessaire pour la bonne exécution de ces travaux et la mise en service des nouveaux équipements. Ainsi, cet avenant prévoit une prolongation du contrat d'une année. L'échéance du contrat de concession de l'UTOM est donc reportée au 31/12/2029.

Cet avenant prend également en compte l'augmentation du Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) qui impacte la capacité d'incinération et les charges de GER supplémentaires (Gros Entretien et Renouvellement) qui en découlent.

2.3 LES ARRÊTS TECHNIQUES



Arrêt non programmé	Arrêt programmé	Inspection
Ligne 1 : 8 221 h de fonctionnement soit 93,57 % de disponibilité		
Ligne 2 : 7 951 h de fonctionnement soit 90,94 % de disponibilité		
Arrêts simultanés des 2 lignes : 67 h (engagement < 144 h/an hors période de travaux)		

2.4 LES DÉCHETS TRAITÉS SUR L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN 2025

2.4.1. ÉVOLUTION DES QUANTITÉS

Quantités entrantes en tonnes	2023	2024	2025	évolution 2025/2024 en %
DMr (toutes collectivités confondues)	75 371	76 260	73 625	- 3,46 %
Déchets incinérables : en provenance des déchetteries ou communes	12 645	12 936	12 992	0,43 %
Refus de tri + Déclassement Collecte sélective	8 897	10 148	10 561	4,07 %
Autres (DAE + DASRI + Déchets confidentiels)	5 035	6 465	5 790	- 10,44 %
TOTAL ENTRANTS	101 949	105 809	102 967	-2,69 %
stock fosse fin d'année	1 200	1 731	1 825	
Quantités incinérées (tonnage grappin y compris DASRI)	101 254	101 635	99 237	- 2,41 %

*DAE : Déchets d'Activités économiques

**DASRI : Déchets d'activités de soins

Les tonnes traitées ont diminué de - 2,36 % par rapport à 2024, malgré un temps de fonctionnement stable (0,07 %).

En effet, le rendement est plus faible qu'en 2024 (6,14 t/h au global en 2025 contre 6,29 en 2024). Ceci s'explique par des périodes de fortes chaleurs qui ont eu lieu en 2025, obligeant l'exploitant à baisser la charge (5,89 t/h en mai, 5,7 t/h en juin et 5,9 t/h en août).

Entrée UVE
102 967

+

Stock fosse fin 2024
1 731 t

Quantités incinérées
99 237 t



Pertes fosse estimées (lixiviats, évaporation...) environ 3 636 t (soit 3,53 % du tonnage entrant)

Reste en fosse fin 2025
1 825 t

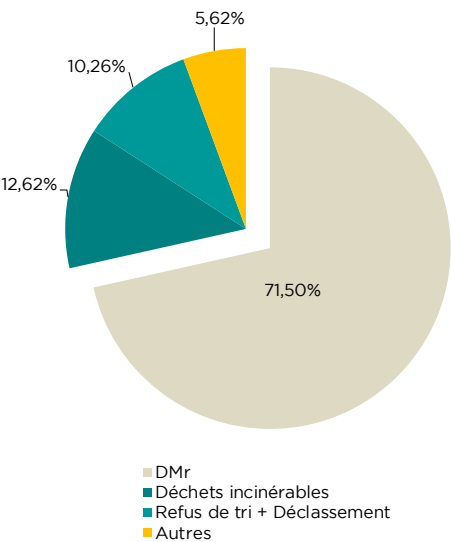
2.4.2. RÉPARTITION DES ENTRANTS PAR TYPE DE FLUX

En 2025, le flux majoritaire constitué par les déchets ménagers résiduels est en baisse par rapport à 2024 (-3,46 %) avec 71,5 % des entrants contre 72 % en 2024.

A noter la baisse de la part des déchets d'activités économiques (DAE) passant de 6,11 % en 2024 à 5,62 % en 2025 alors que les déchets en provenance des déchetteries et des services municipaux restent stables.

Les refus de tri continuent d'augmenter en lien avec la hausse des tonnages des recyclables tiers entrant en centre de tri mais aussi avec la dégradation de la qualité des entrants (10,26 % en 2025 contre 9,59 % des entrants en 2024).

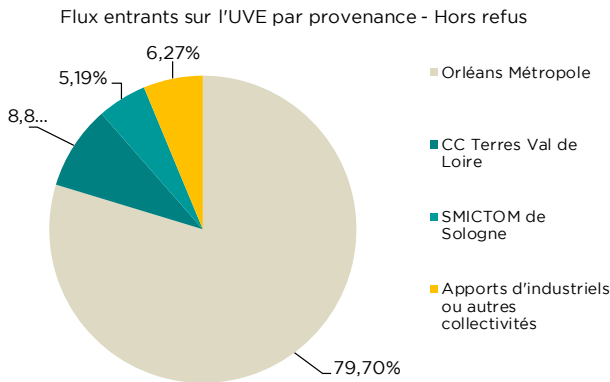
Répartition des apports à l'UVE par type de flux



2.4.3. RÉPARTITION DES ENTRANTS PAR PROVENANCE

La provenance majoritaire reste Orléans Métropole avec près de 80 % (en hausse par rapport à 2024 avec environ 77 %).

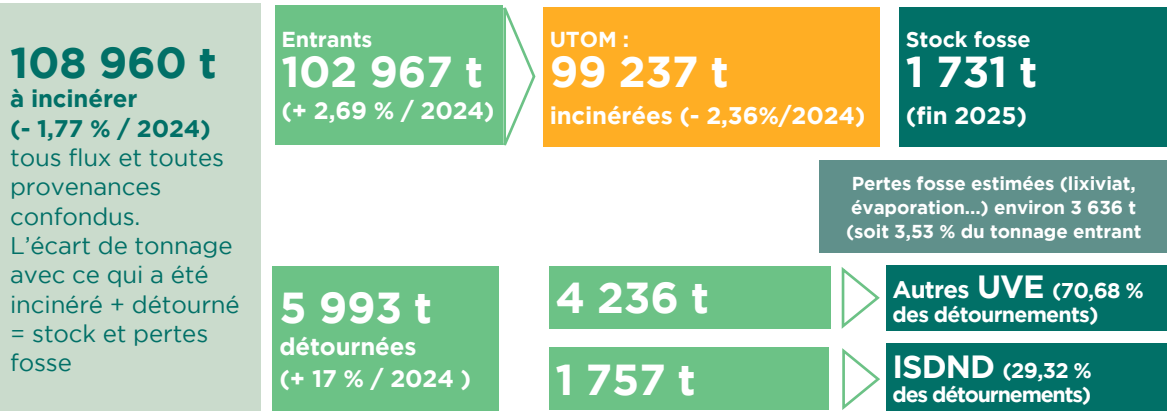
Les apports des autres collectivités ainsi que les apports de déchets tiers sont en baisse : -3,3 % pour les apports de la Communauté de commune Terres Val de Loire, - 10,3 % pour le Smictom de Sologne et -27,54 % pour les apports tiers.



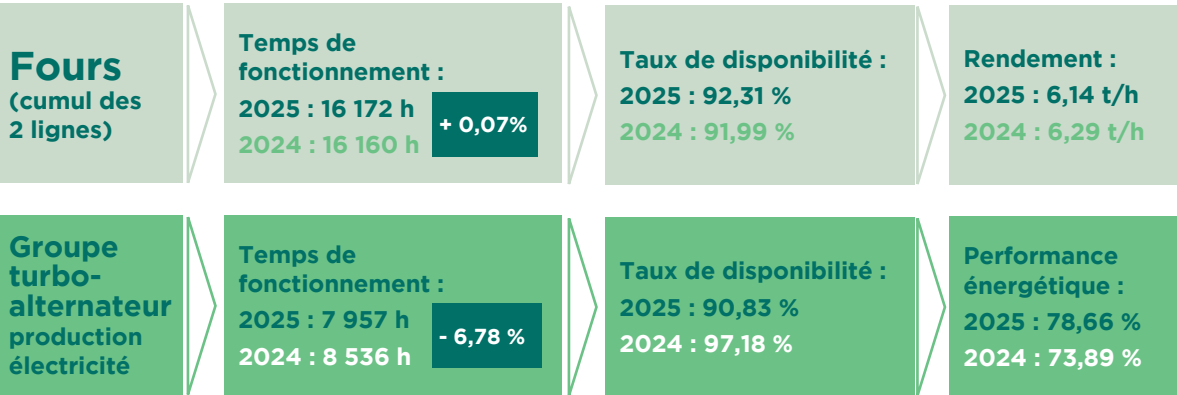
2.4.4. LES DÉTOURNEMENTS VERS D'AUTRES INSTALLATIONS

Les détournements ont augmenté en 2025 par rapport à 2024 (+ 17, 25 %). En cause, les détournements en dehors des

périodes d'arrêts technique sur juin et juillet en lien avec la baisse de charge pendant les périodes de fortes chaleur.



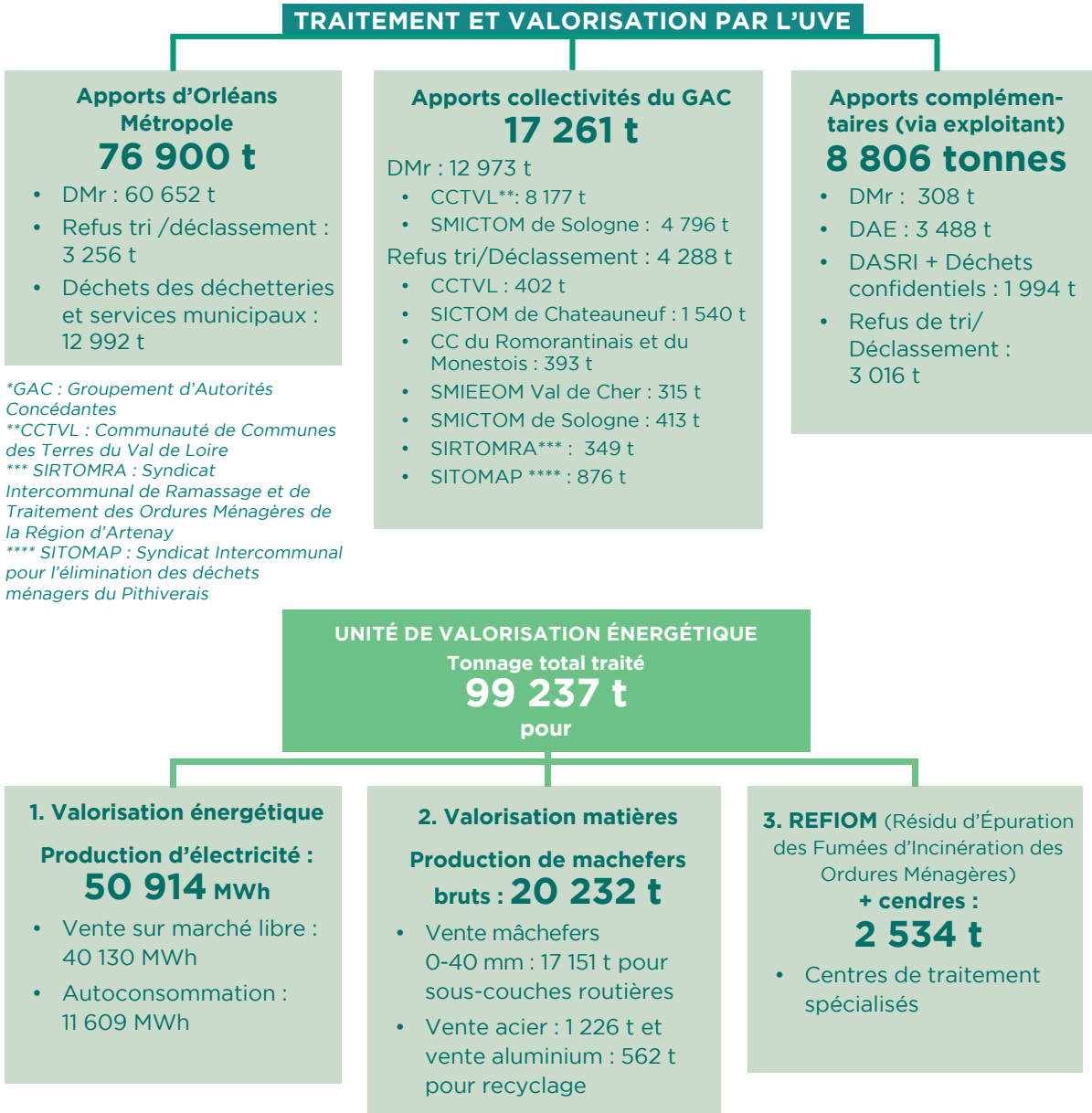
2.4.5. BILAN DE FONCTIONNEMENT DE L'UVE



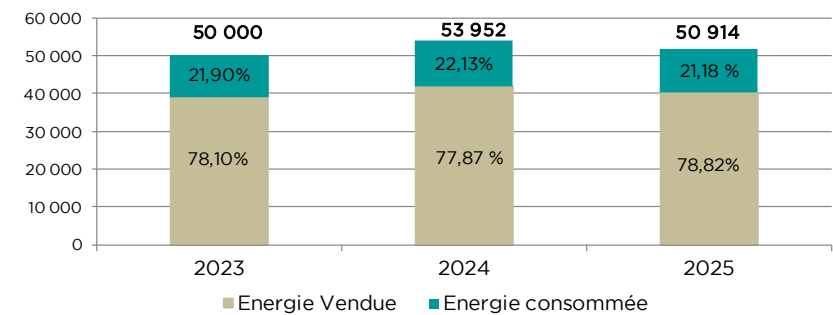
Le temps de fonctionnement au global des deux fours est stable par rapport à 2024 (+ 0,07%). Le taux de disponibilité est similaire. Néanmoins, le rendement est au global un peu moins élevé avec un tonnage global incinéré des 2 lignes plus faible qu'en 2024 (- 2,36 %).

A noter le temps de fonctionnement du GTA en baisse de -6,78 % par rapport à 2024 en raison de la majeure qui a eu lieu pendant l'arrêt technique (grosse révision qui a lieu tous les 10 ans) ainsi qu'un petit arrêt non programmé suite à des problèmes électriques survenus sur l'UTOM.

2.4.6. DU TRAITEMENT À LA VALORISATION



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (EN MWh)



La production d'électricité a baissé de -5,63% entre 2025 et 2024 en raison de la majeure (révision décennale) effectuée sur le GTA.

2.5 LES DÉCHETS TRAITÉS DANS LE CENTRE DE TRI EN 2025

2.5.1. QUANTITÉS ENTRANTES SUR LE CENTRE DE TRI TRISALID

		2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Multimatériaux	Orléans Métropole	12 913 t	13 260 t	13 036 t	- 1,68 %
	CCRM	1 645 t	1 674 t	1 655 t	- 1,12 %
	SIRTOMRA	1 356 t	1 374 t	1 372 t	-0,15 %
	SITOMAP	3 760 t	3 720 t	3 585 t	- 3,65 %
	Groupeement du 28	9 856 t	11 170 t	11 348 t	1,59 %
	SICTOM Chateaufeuf	-	-	2 499 t	
Emballages	CCTVL	1 875 t	1 872	1 943 t	3,78 %
	SICTOM Chateaufeuf	3 142 t	3 403 t	1 690 t	- 50,35 %
	SMIEEOM Val de Cher	1 178 t	1 334 t	1 450 t	8,73 %
	SMICTOM de Sologne	1 372 t	1 764 t	1 855 t	5,18 %
	SIEOM de Mer	843 t	-	-	-
	Industriels		3 t	14 t	
TOTAL		37 939 t	39 574 t	40 446 t	2,20 %
Quantités triées estimées (avec pondération des stocks)		37 622 t	37 184 t	37 597 t	1,11 %

CCRM : CC du Romorantinais et du Monestois
SIRTOMRA : Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay
SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais
CCTVL : Communauté de communes des Terres du Val de Loire

Entrée CTCS
40 446 t

+

Stock produits à trier fin 2024
515 t

Tonnages traités
37 597 t

Freintes estimées :
1 292 t (3,20 % du tonnage entrant)

Reste en stock fin 2025
768 t

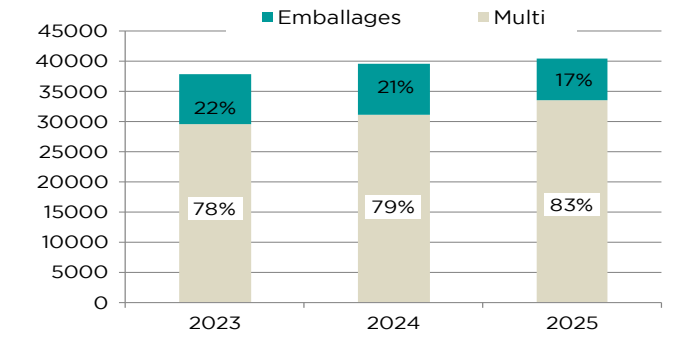
La freinte correspond à tout ce qui a été retiré au cours du process (objets encombrants, divers entrants ayant causé des bourrages auxquels il faut rajouter l'évaporation lorsque les collectes sont humides) et n'est pas comptabilisée en refus de tri.



L'activité du centre de tri a encore augmenté par rapport à 2024 (+ 2,20 % d'entrants) en raison notamment de l'augmentation des tonnages du SICTOM de Chateaufeuf-sur-Loire passé d'une collecte emballages à la collecte multimatériaux en juillet 2025 (+ 23,10% /2024).

2.5.2. ÉVOLUTION, COMPOSITION ET PROVENANCE DES FLUX TRIÉS SUR LE CENTRE DE TRI

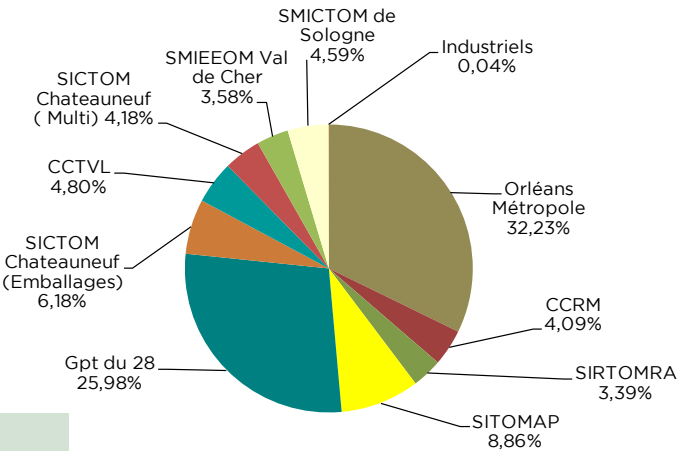
EVOLUTION DES FLUX TRAITÉS SUR L'UTOM



Le flux multimatériaux (flux majoritaire), est en nette progression en 2025 en raison du passage du SICTOM de Chateaufeuf d'un flux emballages à un flux multimatériaux.

FLUX ENTRANTS SUR LE CTCS PAR PROVENANCE

La proportion entre les apports du GAC et les apports tiers est stable entre 2024 et 2025 (respectivement 72 % et 28 %). Orléans Métropole voit ses tonnages de recyclables diminuer de -1,68 % et représente environ 32 % des apports du CTCS.



2.5.3. LES DÉTOURNEMENTS

Aucun détournement vers d'autres centres de tri en 2025. Par contre, 14 samedis travaillés ont été nécessaires avec un total de 15 postes afin

d'absorber les flux entrants dont certains pour faciliter les travaux réalisés sur le CTCS le dernier trimestre.

2.5.4. BILAN DE FONCTIONNEMENT DU CTCS

Tonnages de recyclables triés
2025 : 37 597 t
2024 : 37 184 t

Temps de tri
2025 : 4 274 h de fonctionnement
799 h d'arrêt total
2024 : 4 317h
- 1 %

Taux de disponibilité contractuel :
2025 : 90,77 %
2024 : 91,07 %

Le taux de disponibilité, plus faible en 2025 est lié à l'augmentation du temps d'arrêt causé par les bourrages et incendies provoqués par la mauvaise qualité des apports (133 heures contre 94 en 2024). Le nombre d'heures d'arrêts process non programmés est lui aussi en hausse (+2,62 %), soit environ 435 heures en 2025.

Près de 82 % des arrêts liés à la qualité des entrants sont des bourrages provoqués par des déchets qui s'enroulent dans le process (bandes de cassettes VHS, fils, grands films, bâches, câbles électriques, tuyaux, textiles...) qui retiennent la matière et nécessitent des arrêts process pour la retirer et couper les éléments enroulés (ce qui pose également des questions de sécurité pour les agents). Certains bourrages

sont provoqués par des volumineux et divers objets (barres/tiges de fer, parapluies, manches à balai) qui bloquent les machines, se coincent dans le process et parfois déchirent les tapis (10 % de ces arrêts sont liés à la réparation des tapis déchirés par des indésirables).

5 % des arrêts liés à la qualité des entrants sont causés par des déchets dangereux dont la majorité sont des batteries de voiture et de l'huile moteur. On retrouve aussi des aiguilles et divers objets piquants et tranchants, ainsi que des animaux morts.

En 2025, on dénombre 10 départs de feu principalement au niveau de la presse à paquets (aérosols mal vidés, batteries lithium...) et un départ de feu au moment du vidage d'une benne.

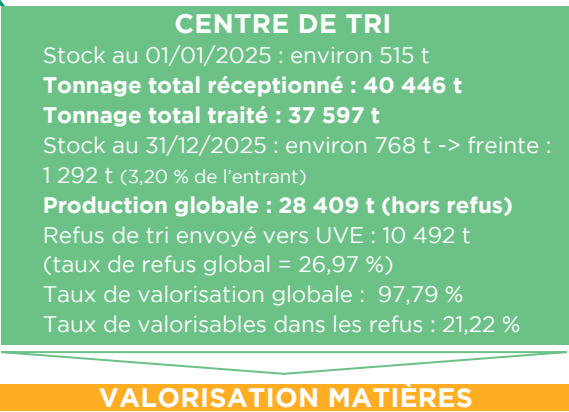
2.5.5. DU TRAITEMENT À LA VALORISATION



Le taux de valorisation a progressé en 2025 (96,79 % en 2024 97,79 % en 2025), dépassant le niveau de 2023 (97,52 %). Le taux de valorisation des JRM est le seul matériau dont le taux continue de diminuer. Les autres matériaux tels que les aluminiums et les briques alimentaires voient leur taux de valorisation remonter.

L'augmentation des taux de refus de la plupart des matériaux peut s'expliquer par les upgrades réalisés sur les tris optiques sur le 4^{ème} trimestre 2025.

La qualité des entrants ne cesse de se dégrader depuis 2023 : taux de refus global centre de tri 2023 = 24,31 %, 26,30 % en 2024 et 26,97 % en 2025.



2.5.6. FOCUS SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

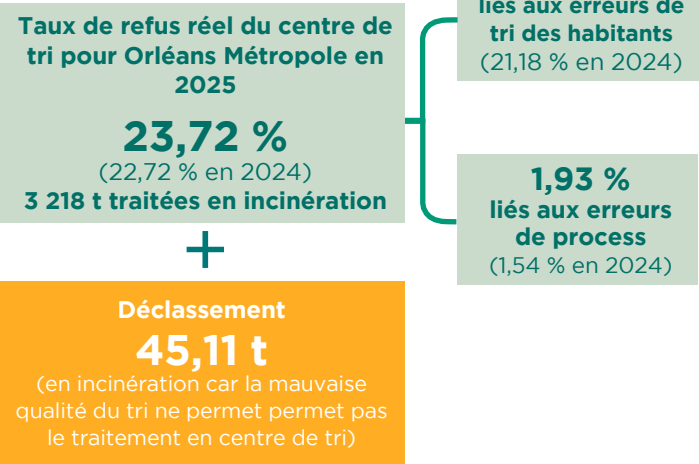
LES QUANTITÉS VALORISÉES

	Évolution production			Expéditions		
	2024	2025	Évolution	Ratio kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	293 667	297 350				
Cartonnettes	3 277 t	3 544 t	5,44 %	11,62	EPR	3 239 t
Briques alimentaires	204 t	212 t	3,86 %	0,71	EPR	249 t
Tous plastiques*	1 944 t	2 064 t	6,18 %	6,94	EPR + CITEO	2 007 t
Acier (métaux ferreux)	559 t	536 t	- 4,13 %	1,80	EPR	554 t
Aluminium (métaux non ferreux)	108 t	98 t	-9,35 %	0,33	EPR	111 t
Petits alu	47 t	55 t	18,36 %	0,19	EPR	48 t
Papiers/journaux/magazines	2 170 t	1 794 t	- 17,33 %	6,03	EPR	1 823 t
Gros de magasin	1 106 t	1 056 t	- 4,55 %	3,55	EPR	1 015 t
Ss-total matériaux issus du centre de tri	9 414 t	9 270 t	- 1,54 %	31,17		9 051 t
Cartons bruns	2 125 t	2 260 t	6,35 %	7,60	EPR	2 260 t
Verre	6 762 t	6 509 t	- 3,73 %	21,89	Verallia	6 509 t
TOTAL	18 302 t	18 039 t	- 1,43 %	60,67		17 821 t

La production de produits valorisables 2025 issus du centre de tri pour Orléans Métropole a diminué par rapport à 2024 (-1,43 %). Les baisses les plus significatives concernent les Papiers graphiques (tendance qui se confirme tous les ans) et le verre.

A suivre sur l'année 2026, l'évolution positive de la production d'emballages plastiques surtout avec les travaux réalisés sur la fin de 2025 (Upgrade des machines de tri optique et travaux de captation des films PP et complexes).

LES ERREURS DE TRI ET LE TAUX DE VALORISATION

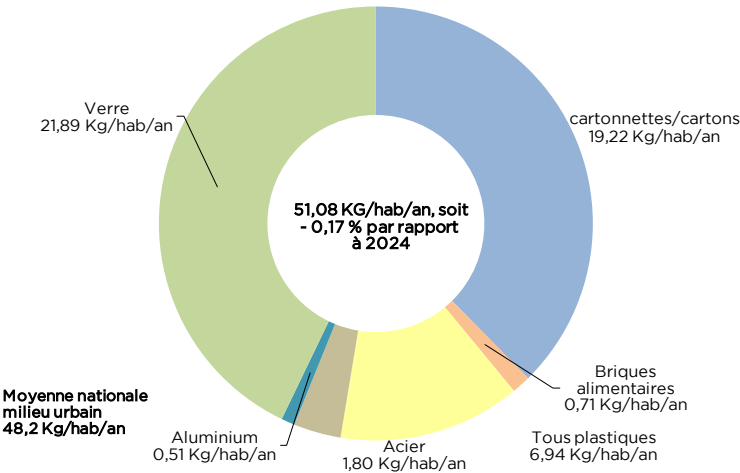


Les résultats issus des caractérisations pratiquées sur les différents secteurs de collecte de la Métropole indiquent un taux de refus lié aux seules erreurs de l'habitant qui continue d'augmenter depuis 2023 passant de 18,98 % à 21,77 % en 2025.

Le taux de refus global d'Orléans Métropole (Erreurs habitants + process) est nettement supérieur à celui de l'année précédente, à savoir 23,72% en 2025 contre 22,72% en 2024.

Les résultats issus des caractérisations constituent un indicateur qui permet de dégager des tendances. Tous les secteurs de collecte de la Métropole ne sont pas caractérisés sur une année et de grandes disparités de résultats entre secteurs sont à noter.

RATIO EN KG/HAB.AN PAR TYPE D'EMBALLAGE 2025 (VERRE COMPRIS)

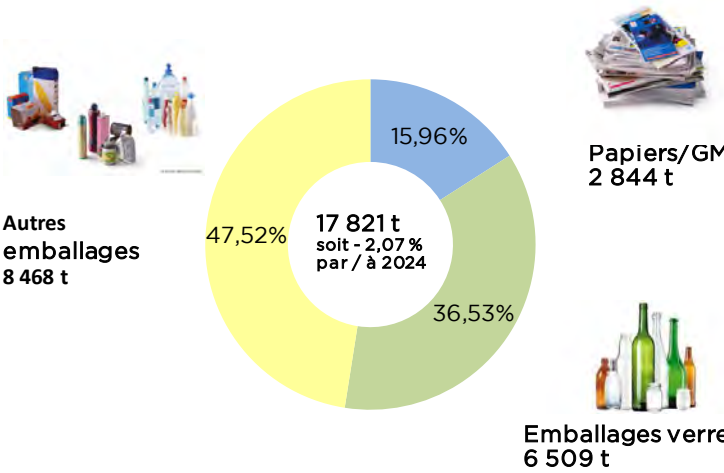


51,08 kg/hab./an
d'emballages valorisés en 2025
(-0,17 % / 2024)

Moyenne nationale milieu urbain
48,2 kg/hab./an

17 821 t de papiers et d'emballages recyclés en 2025
(- 2,07 % / 2024)

QUANTITÉS RECYCLÉES



PERFORMANCES VALORISATION D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Emballages + Verre + papiers-journaux = 60,67 kg/hab./an
(62,32 kg/hab./an en 2024)

3. LES DÉCHETTERIES ET LES VÉGÉ'TRI

3.1 PRÉSENTATION

En 2025, 6 déchetteries dont une déchetterie nouvelle génération (Le comptoir du réemploi et du recyclage) et 6 Végé'tri sont en service sur le territoire d'Orléans Métropole.

Depuis mars 2024, l'accès aux sites est réservé aux habitants d'Orléans Métropole via gestion des accès par lecture de plaque minéralogique et aux professionnels munis d'une carte d'accès.

Le volume est limité à 3 m³ pour les particuliers et 5 m³ pour les professionnels.

Trois axes essentiels orientent les actions des déchetteries :

- Réduire les déchets à la source en invitant les usagers à privilégier le réemploi ou la
- réutilisation des objets avant de les destiner à la déchetterie.
- Faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière.
- Capturer en déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation.

3.2 DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS

EN DÉCHETTERIE

EN VÉGÉ'TRI

DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHETTERIE

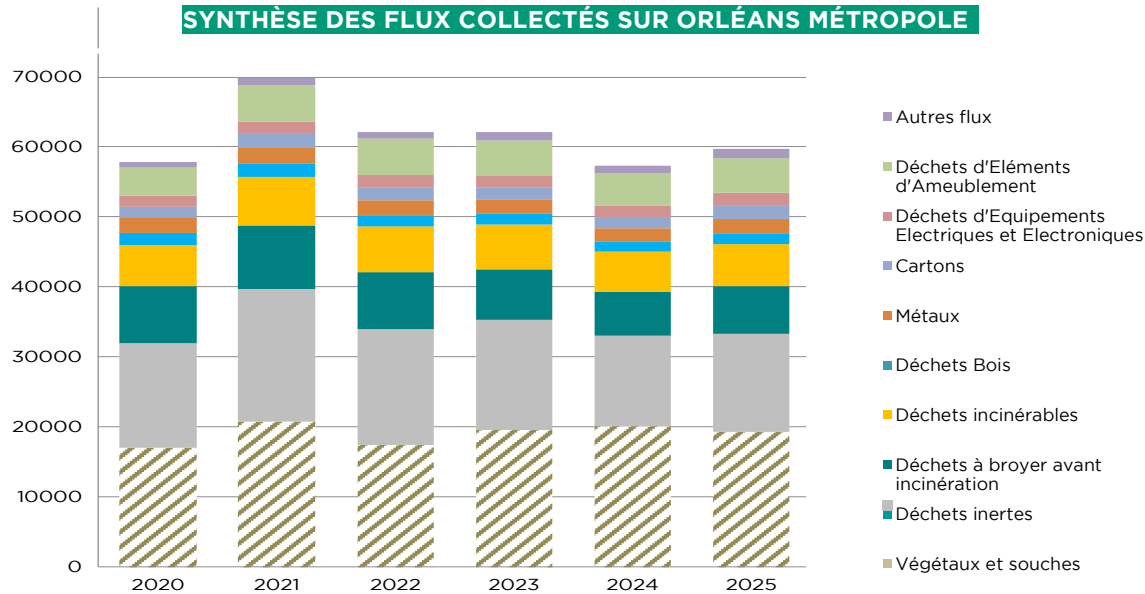
- cadavres d'animaux
- extincteurs
- déchets ménagers
- engins explosifs
- bouteilles de gaz
- produits radioactifs
- déchets amiantés (exceptés les déchets d'amiante lié)
- carcasses de voiture
- déchets non refroidis

3.3 L'ACTIVITÉ 2025

3.3.1. LES QUANTITÉS 2025

Année	2022		2023		2024		2025		Evolution Tonnages 2024-2025
Population (hab ; INSEE)	290 346		292 001		293 673		297 350		
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Végétaux	16 324 t	56,22	18 257 t	62,52	18 848 t	64,18	18 094 t	60,8	-4,0%
Déchets inertes	16 515 t	56,88	15 764 t	53,99	12 870 t	43,82	14 022 t	47,2	8,9%
Déchets à broyer avant incinération	8 207 t	28,26	7 152 t	24,49	6 335 t	21,57	6 780 t	22,8	7,0%
Déchets incinérables	6 552 t	22,57	6 425 t	22,00	5 766 t	19,63	6 002 t	20,2	4,1%
Déchets Bois	1 583 t	5,45	1 627 t	5,57	1 415 t	4,82	1 576 t	5,3	11,4%
Métaux	2 091 t	7,20	2 022 t	6,92	1 830 t	6,23	2 120 t	7,1	15,8%
Plâtre			272 t	0,93	259 t	0,88	278 t	0,9	7,6%
Souches	1 113 t	3,83	1 304 t	4,47	1 283 t	4,37	1 180 t	4,0	-8,0%
Palettes en Bois	246 t	0,85	210 t	0,72	186 t	0,63	272 t	0,9	46,2%
Huiles végétales	13 t	0,04	12 t	0,04	12 t	0,04	12 t	0,0	2,8%
Sous-total déchets non dangereux hors REP*	52 643 t	181,31	53 045 t	181,66	48 803 t		50 335 t	169,3	3,1%
Déchets dangereux	96 t	0,33	96 t	0,33	84 t	0,29	103 t	0,3	22,2%
Huiles minérales	83 t	0,29	83 t	0,28	73 t	0,25	76 t	0,3	4,7%
Batteries automobiles	50 t	0,17	43 t	0,15	40 t	0,14	37 t	0,1	-8,6%
Amiante	100 t	0,35	87 t	0,30	77 t	0,26	81 t	0,3	5,9%
Sous-total déchets dangereux hors REP*	329 t	1,13	308 t	1,05	275 t		298 t	1,0	8,5%
Cartons	1 845 t	6,36	1 720 t	5,89	1 670 t	5,69	1 799 t	6,1	7,8%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 801 t	6,20	1 648 t	5,64	1 552 t	5,29	1 878 t	6,3	21,0%
Déchets d'Eléments d'Ameublement	5 212 t	17,95	5 018 t	17,18	4 732 t	16,11	4 989 t	16,8	5,4%
Piles et accumulateurs	14 t	0,05	16 t	0,06	17 t	0,06	20 t	0,1	16,8%
Pneus	101 t	0,35	105 t	0,36	64 t	0,22	91 t	0,3	43,1%
Déchets dangereux	247 t		224 t	0,77	208 t	0,71	193 t	0,7	-7,0%
Cartouches d'encre	2 t	0,01	3 t	0,01	4 t	0,01	4 t	0,0	6,5%
ASL / ABJ Th**					15 t	0,05	69 t	0,2	349,0%
Sous-total filières REP*	9 222 t	31,76	8 735 t	29,91	8 262 t	28,13	9 043 t	30,4	9,5%
Total	62 194 t	214,21	62 088 t	212,63	57 340 t	195,25	59 676 t	200,7	4,1%
Réemploi	305 t	1,05	423 t	1,45	387 t	1,32	386 t	1,3	-0,2%

* REP : responsabilité élargie du producteur
**ASL : Articles de sport et loisirs / ABJ Th : Articles de bricolage et jardinage thermique

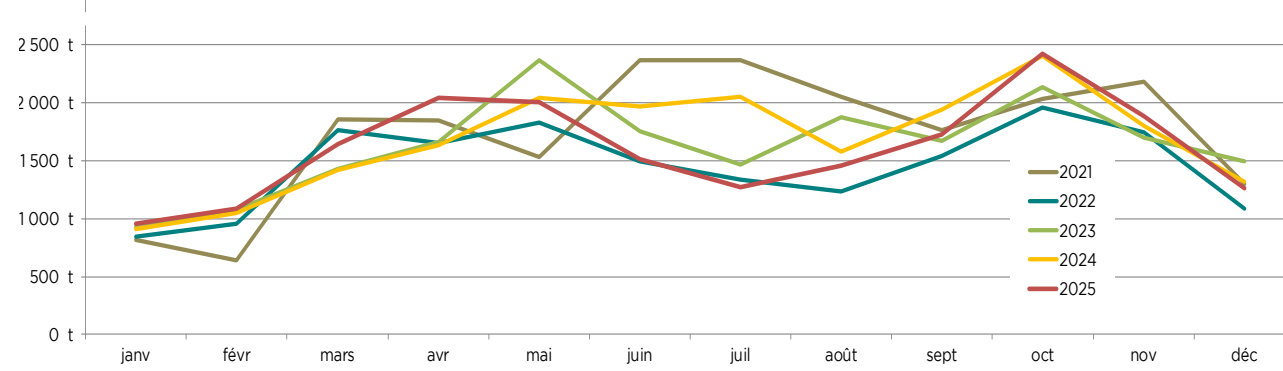


En 2025, les catégories des ABJ non thermiques et des Jeux-jouets sont venus compléter le dispositif des REP. Comme toute REP, la priorité est donnée au réemploi puis au recyclage via les contenants prévus à cet effet.

Le déploiement de la gestion d'accès sur l'ensemble des sites a contribué à la diminution des tonnages apportés en déchetteries en 2024, même si l'on constate une évolution à la hausse en 2025.

3.3.2. FOCUS SUR LES VÉGÉTAUX ET SOUCHES

ÉVOLUTION DES APPORTS DE VÉGÉTAUX PAR MOIS ET PAR ANNÉE

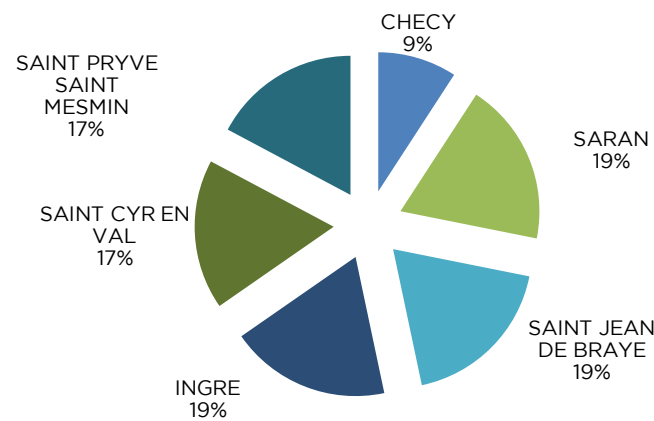


Les tonnages de végétaux fluctuent d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques.

Fin 2025, le retrait gratuit de souches par les usagers a été expérimenté sur la végé'tri de Saint-

Pryvé Saint-Mesmin. Cette expérimentation fait suite à une forte demande en bois de chauffage et permet le réemploi de végétaux.

3.3.3. REPARTITION DES APPORTS PAR SITE (HORS VÉGÉTAUX)

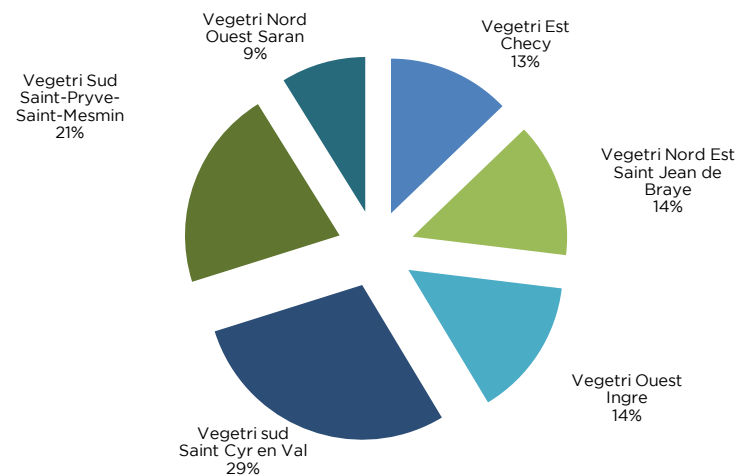


3.3.4. REPARTITION DES APPORTS DE VÉGÉTAUX PAR SITE

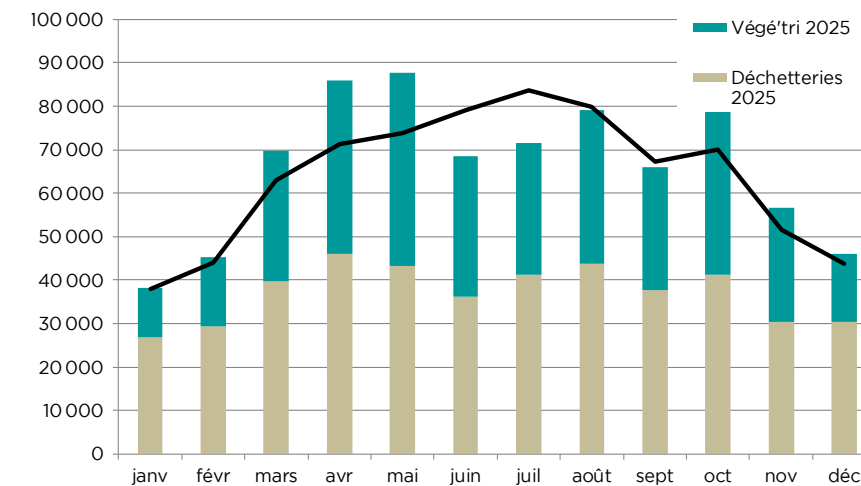
Les végé'tri de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saint-Cyr-en-Val concentrent 50 % des apports de végétaux.

Si la déchetterie de Saran capte 19 % des autres déchets, la végé'tri de Saran ne capte « que » 9 % des végétaux.

Les déchargements plus aisés et les délais d'attente plus courts encouragent les apports de végétaux sur les Végé'tri aux dépends d'une gestion à domicile de ces déchets (broyage, paillage...).



3.3.5. FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI



CHIFFRES CLEFS 2025
795 586 passages (particuliers et professionnels enregistrés sur les déchetteries et les Végé'tri)
 (765 147 passages en 2024)
44 % des passages en Végé'tri (46 % en 2024)

3.4 LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Depuis 2010, le retrait de compost et le dépôt de déchets d'amiante lié ont été mis en place sur certains des équipements de la Métropole (Sites et modalités à consulter sur le site d'Orléans Métropole).

Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de la métropole orléanaise. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.

4. LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET DÉCHETS MUNICIPAUX

4.1 LES DÉCHETS ASSIMILABLES

Les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent. Toutefois, Orléans Métropole peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers dans la limite de 8 000 litres par semaine.

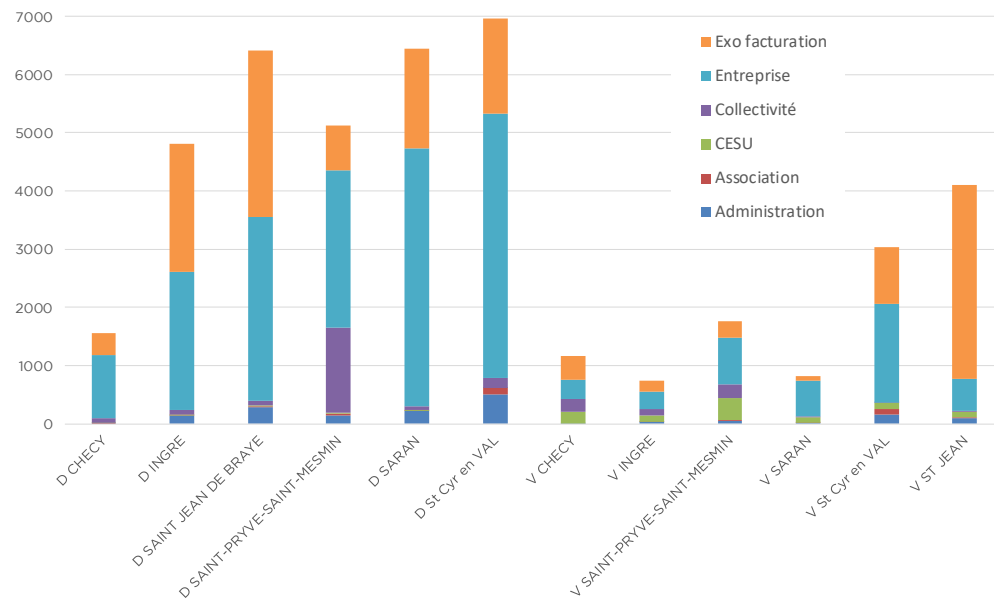
La collecte est assurée dans les mêmes conditions que celle des déchets ménagers. Les modalités spécifiques de financement sont détaillées dans la délibération fixant les tarifs annuels de la redevance spéciale, appliquée en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En déchetterie, les professionnels sont autorisés

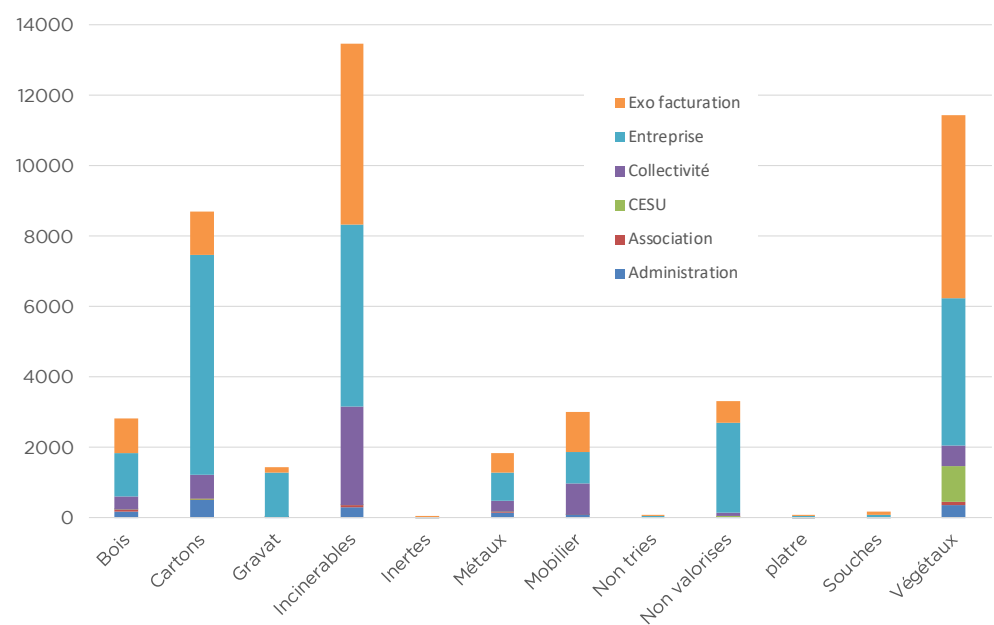
à déposer leurs déchets sur présentation d'une carte d'accès. Les quantités déposées sont ensuite facturées selon la nature des matériaux.

CHIFFRES CLEFS 2025
50 374 dépôts effectués par les producteurs non ménagers (entités commerciales, associations, CESU et collectivités)
34 950 m³ de déchets volumineux et 11 430 m³ de végétaux
10,72 tonnes de déchets dangereux

RÉPARTITION DES APPORTS NON MÉNAGERS EN M³ PAR FAMILLE D'APPORTEUR ET PAR SITE (HORS DÉCHETS DANGEREUX)



RÉPARTITION DES APPORTS NON MÉNAGERS EN M³ PAR FAMILLE D'APPORTEUR ET PAR FLUX (HORS DÉCHETS DANGEREUX)



4.2 LA COLLECTE DES CARTONS

Depuis 2010, une collecte de cartons est organisée pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de 1 à 3 fois par semaine selon les rues. Le volume maximal par collecte est de 1 m³ par professionnel.

CHIFFRES CLEFS 2025

442 tonnes de cartons collectées auprès des **828 professionnels** inscrits
- 2,5 % par rapport à 2024

4.3 LES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les déchets municipaux assimilables aux déchets ménagers (déchets résiduels, verre et multimatériaux) sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Une redevance spéciale est appliquée au flux déchets ménagers résiduels produits par les établissements d'enseignement.

Pour les autres déchets municipaux, une convention de groupement de commandes entre différentes communes de la Métropole permet la prise en charge et le traitement par Orléans Métropole des balayures, déchets bois, déchets inertes, végétaux et souches, métaux, déchets incinérables et déchets à valoriser nécessitant un broyage préalable avant incinération.

Ces déchets peuvent être déposés :

- sur les exutoires retenus dans le cadre du

groupement de commandes ou à l'UTOM pour les déchets incinérables.

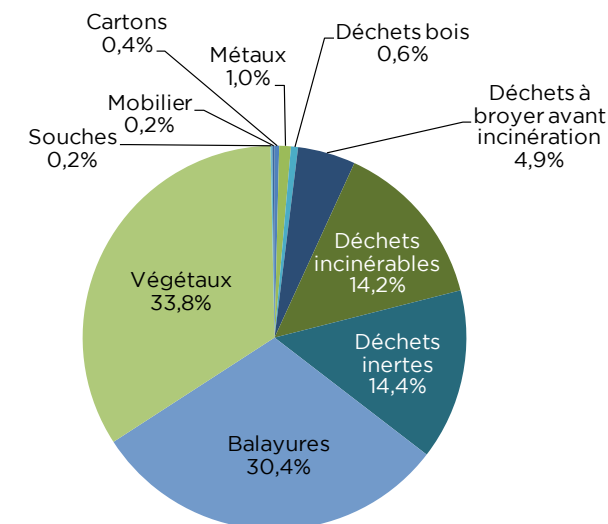
- au centre de transfert de la rue Hatton (CTH) sur présentation d'une carte d'accès.
- en déchetteries dans la limite de 5 m³ par apport (100 kg pour les déchets toxiques), hors samedi et dimanche et sur présentation d'une carte d'accès.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les coûts de transport entre les déchetteries ou le CTH et les exutoires ainsi que les coûts de traitement de ces déchets sont pris en charge par Orléans Métropole.

Certaines communes, non adhérentes au groupement de commandes pour la prise en charge de certains déchets, recourent à leurs propres prestataires. Les quantités de déchets concernées ne sont actuellement pas recensées.

DÉCHETS MUNICIPAUX PRIS EN CHARGE PAR ORLÉANS MÉTROPOLE ET ÉVOLUTION

Tonnages	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-25	Ecart en tonnes	Exutoires 2025
Cartons	67	57	55	67	44	-34%	-23	SOCCOIM Chaingy
Métaux	87	68	62	93	111	19%	18	SOCCOIM Chaingy
Déchets bois	71	65	49	55	68	24%	13	SOCCOIM Chaingy
Déchets à broyer avant incinération	704	675	634	717	551	-23%	-166	SOCCOIM Chaingy
Déchets incinérables	1468	1442	1399	1549	1609	4%	60	UTOM Saran
Déchets inertes	2412	1945	1660	2055	1630	-21%	-425	SETRAD Mézières
Balayures	3727	3453	3484	3881,93	3446	-11%	-435,93	Collectisables Saint Ay
Végétaux	4262	3511	3286	3676	3829	4%	153	SETRAD Mézières / Suez Chevilly
Souches	121	83	72	26	18	-31%	-8	
Mobilier	95	89,48	95,6	81	20	-75%	-61	Filière REP - VALDELIA
Palettes	16,46	14,6	14,98	15	15	0%	0	Le Lieu Multiple
Déchets dangereux	9	8,88	6,72	6	8	33%	2	Martin Environnement Chevilly
DEEE	29	28,6	33,497	41	27	-34%	-14	Filière REP - PAPREC
Pneus				14	14	0%	0	Filière REP - Aliapur
Protoxyde d'azote				8	19	138%	11	Martin Environnement Chevilly
Total général	13 068	11 441	10 852	12 285	11 409	-7%	- 876	



La majorité des flux sont en augmentation en particulier les inertes, les déchets à incinérer après broyage et les végétaux

CHIFFRES CLEFS 2025

11 409 tonnes prises en charge pour les services municipaux

- 7 % par rapport à 2024

5. L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER





1. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

1.1 LES MARCHÉS PUBLICS

Nature de la prestation	Prestataire	Échéance du contrat
COLLECTE		
Collecte en porte-à-porte des déchets sur le territoire d'Orléans Métropole	SUEZ	12/06/2023 au 17/06/2030
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	SUEZ RV CENTRE OUEST	22/03/2026
Collecte de dépôts sauvages et d'objets volumineux sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupe ment Le Tremplin/ Aabraysie/Val Espoir/Respire	19/04/2026
Collecte d'objets volumineux sur rendez-vous sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupe ment Le Tremplin/ Aabraysie/Respire	11/10/2026
Collecte et traitement des biodéchets	Groupe ment SOCCOIM SAS / Les Cycloposteurs	11/12/2026 + 2*1an
Prestations d'insertion avec pour support la collecte en porte-à-porte des déchets	GESAA	25/04/2025
Prestations d'insertion avec pour support la collecte en porte-à-porte des déchets	DS LOIRET Association Domicile Services	26/04/2026 ou 2027 ou 2028 ou 2029
Fourniture de pièces et prestations de réparation Poids lourds	LAPAUZE PAUL	03/07/2026
Fourniture de pièces et prestations de réparation entretien et maintenance véhicules légers	ATAC	08/01/2026
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	08/01/2026
TRAITEMENT		
Incinération	TRISALID	31/12/2028
Tri	TRISALID	31/12/2028
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV)	SOCCOIM	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois)	SOCCOIM	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone sud)	SETRAD	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (balayures)	COLLECTI SABLE	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone nord)	SUEZ ORGANIQUE	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone sud)	SETRAD	30/12/2024 + 3 * 1 an
Traitement des déchets des services techniques des communes (enlèvement des caissons)	SOCCOIM	30/12/2024 + 3 * 1 an
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	04/12/2026
Exploitation des Végé'tri	SOCCOIM	04/12/2026
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2026
Stockage du verre	SOCCOIM	31/12/2025

Nature de la prestation	Prestataire	Échéance du contrat
CONTENANTS		
Fourniture de bacs	SULO	20/10/2026
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2025
Acquisition colonnes enterrées	ASTECH	30/07/2027 + 1 an
Acquisition colonnes aériennes	ASTECH	22/10/2027 + 1 an
Acquisition composteurs en matière plastique	QUADRIA	20/10/2026
Acquisition composteurs collectifs en bois	EMERAUDE	20/10/2026
Fourniture abribacs pour biodéchets	WINBIN	04/08/2025
DIVERS		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SAUR	30/06/2026 + 3 * 1 an
Location et nettoyage des vêtements de travail	LAVOX	19/04/2026
Fourniture additif liquide économiseur de carburant	ALT R ECO	06/12/2026
Mise en place système de vidéoprotection sites de la Direction des Déchets	CITEOS	22/05/2025
Gestion d'accès en déchetteries et Végé'tri	MICASYS	03/03/2025
Maintenance, acquisitions de licences complémentaires, de prestations relatives au logiciel Tradeo, du portail usagers des déchetteries et végé'tris	MICASYS	25/08/2026+ 3 * 1 an
Fourniture et maintenance des équipements pour la gestion des accès aux déchetteries et Végé'tri	CITEOS	24/08/2026 + 3* 1 an
Système de télérelèves des PAV	SIGRENEA	03/03/2025
Maintenance et acquisition de sondes, ainsi que la maintenance du logiciel Aenercom et des prestations associées	SIGRENEA	25/04/2029
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de DSP de l'UTOM	NALDEO / FINANCE CONSULT / Cabinet RAVETTO et Associés	30/06/2029
ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS		
Accompagnement et suivi des sites de compostage partagé	LES CYCLOPOSTEURS	06/11/2025 + 3 * 1 an
Formation des référents de site	COMPOST'AGE	06/11/2025 + 3 * 1 an

1.2 LES PRINCIPALES RÉMUNÉRATION

Prestataires / Fournisseurs	2024	2025	Evolution 2024-2025
TRISALID	11 381 242	12 152 571	7%
SUEZ RV CENTRE OUEST	4 579 080	4 965 294	8%
SOCCOIM	4 297 504	3 936 158	-8%
ASTECH	205 532	629 002	206%
SULO	819 288	624 784	-24%
UGAP	15 176	487 782	3114%
COMPAGNIE PETROLIERE DE L OUEST	483 704	486 005	0%
SETRAD	464 657	453 958	-2%
ETS MARTIN ENVIRONNEMENT	317 858	434 979	37%
LA RESSOURCE AAA	340 872	322 025	-6%
TERBERG	430 282	269 969	-37%
COLLECTI 'SABLE	246 115	230 846	-6%
M LOC	156 230	227 767	46%
ASSOC DOMICILE SERVICES	172 240	172 080	0%

Prestataires / Fournisseurs	2024	2025	Evolution 2024-2025
LES CYCLOPOSTEURS	65 206	153 214	135%
SODIMAVI	355 648	132 878	-63%
LE TREMLIN	47 527	131 231	176%
ALPHA IOTA		118 109	
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT/GRPT AABRAYSIE- RESPIRE-VAL ESPOIR-TREMLIN-OIE	95 467	110 957	16%
SAUR	64 103	92 224	44%
RESPIRE	91 479	81 172	-11%
GEDIVEPRO	17 894	67 182	275%
OREDA OPEL		64 657	
TEAMEX	54 621	55 567	2%
NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES		54 331	
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	54 766	51 097	-7%
SIGRENEA	30 016	47 259	57%
GPT LETELLIER GUILLAUME MMA / MMA IARD		45 000	
SUEZ ORGANIQUE	47 604	42 215	-11%
LAVOX-BLN	45 130	42 086	-7%
ENTREPRISE MARGUERITAT	10 788	40 596	276%
PROTECTHOMS	34 273	40 506	18%
LAUMONIER CARROSSERIE INDUSTRIELLE	227 235	38 559	-83%
TAPIERO EXPLOITATION	105 934	37 940	-64%
BRETHEAU PUBLICITE	14 359	37 328	160%
LOIRET TRUCKS	51 329	36 898	-28%
CARROSSERIE CHAUDRONNERIE CHAPEL S4C	20 404	35 841	76%
FINANCE CONSULT		33 081	
CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE CITEOS	3 888	32 986	748%
ENVIE ORLEANS LOIRET	45 623	32 700	-28%
PLUCHON AUTOMOBILES		32 680	
REICO FRANCE	44 142	31 880	-28%
INEO CENTRE COFELY INEO	35 275	29 627	-16%
ATELIER TAC	20 075	28 226	41%
WINBIN	72 323	27 322	-62%
J.RICHARD	2 269	26 131	1052%
ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD CENTRE	14 793	24 917	68%
RETIF FRANCOIS		24 823	
ALT R ECO	24 134	24 122	0%
SCC FRANCE	13 173	23 863	81%
MJ80		23 177	
ANTEA FRANCE		23 025	
NEOCSEM	16 870	22 593	34%
SIMPLICITI	17 236	22 019	28%
ATELIER DES GIBOULESS		20 646	
PTL PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY	20 594	20 182	-2%

2. LES FILIÈRES
À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE
DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

ECO ORGANISMES EN CONTRAT AVEC ORLÉANS MÉTROPOLE

Matériaux	Modalités de collecte	Eco-Organisme	Date de signature	Modalités
Emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	04/06/2018	Financière
	Collecte en apport volontaire (Flux verre)		28/04/2025	
Mobilier	Revendeurs (1 pour 0) Déchetteries	Eco-Mobilier	02/05/2014	Mixte
Déchets dangereux	Revendeurs	Eco-DDS	09/2013	Mixte
	Déchetteries			
Textiles	Apport volontaire	Eco-TLC	04/2020	Financière
DEEE	Revendeurs (1 pour 0)	OCAD3E / Ecologic / Recylum	01/01/2015	Mixte
	Déchetteries			
Piles et accumulateurs	Revendeurs (1 pour 0)	Screlec	15/05/2019	Opérationnelle
	Déchetteries			
Pneus	Garagistes (8 pour 0)	Aliapur		Opérationnelle
	Déchetteries			
Lampes et tubes	Revendeurs	Ecosystem	19/01/2024	Opérationnelle
	Déchetteries			
Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)	Déchetteries	Ecomaison	23/01/2024	Mixte
ABJ Thermiques	Déchetteries	ECOLOGIC	07/03/2024	Mixte
Articles de sport et loisirs (ASL)	Revendeurs	ECOLOGIC	07/03/2024	Mixte
	Déchetteries			
Jouets	Déchetteries	Ecomaison	23/01/2024	Mixte



3. LES DÉPENSES/RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

3.1 LES DÉPENSES

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2025 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

3.1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets. Elles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24,642 M€ (hors masse salariale), et ont diminué de 0,784 M€ par rapport à 2024.

COMPOSITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT :

Prestations de traitement pour 11,8 M€ (stable) :

- Charges de traitement à l'UTOM : +0,312 M€ (tri : + 0, 144 M€ ; incinération : + 0,322 M€), hausse de 2 % des prix hors TGAP. Quantité de déchets incinérés facturée en diminution de 0,6 % par rapport à 2024. Pour le tri, augmentation de 0,6 % des prix et la quantité de multimatériaux est en diminution de 1,7 %. La part de refus est en hausse de 12 %.
- Traitement des déchets municipaux : 0,384 M€ (- 0,02 M€).
- Rémunération Financière de Tri (RFT) due dans le cadre de la réalisation et du financement des Travaux Neufs du centre de tri : 1,433 M€ (stable).

Charges de collecte (4,660 M€) :

- Prestations de collecte en porte à porte 4,361 M€ (-0,032 M€).
- Charges de collecte des déchets verts : 0,226 M€ (-0,076 M€).
- Collecte des déchets alimentaires : 0,194 M€ (+0,088 M€).
- Collecte des dépôts sauvages / encombrants : 0,069 M€ (- 0,006 M€).

Exploitation des déchetteries (4,468 M€) :

- Charges d'exploitation des différents sites 4,039 M€ (-0,776 M€).
- Filière du réemploi : 0,427 M€ (-0,056 M€).

Nouvelles filières et réduction des déchets :

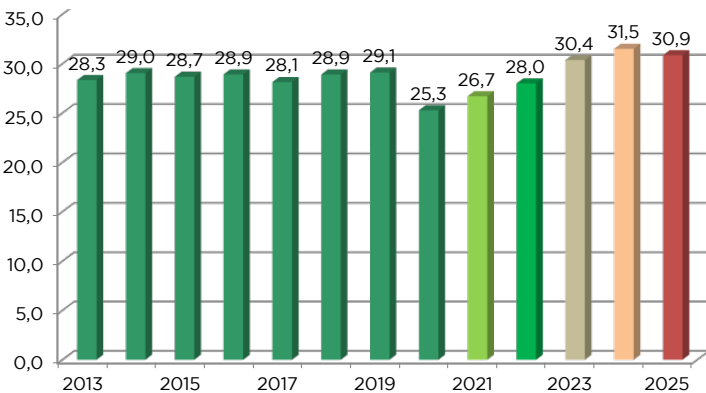
- Accompagnement des usagers au compostage de proximité : 0,313 M€ (+0,153 M€).
- Actions de prévention et de sensibilisation : 0,132 M€.

Dépenses de la régie 1,787 M€ (- 0,370 M€) :

- Entretien et réparations mécaniques : 0,370 M€ (- 0,057 M€).
- Carburant : 0,452 M€ (+0,125 M€).
- Dépenses d'intérim par l'insertion avec pour support la collecte des déchets en porte-à-porte 0,182 M€ (+ 0,015 M€).
- Dépenses de pré-collecte (maintenance des bacs et des colonnes aériennes et enterrées, sacs dont sacs de collecte des végétaux) : 0,135 M€ (- 0,048 M€).
- Vêtements de travail (acquisition et entretien) : 0,081 M€ (- 0,023 M€).
- Entretien des sites d'exploitation (fournitures administratives, combustibles, eau, téléphone, électricité, entretien des bâtiments, maintenances, prestations informatiques...) : 0,381 M€ (- 0,125 M€).
- Taxe foncière de l'UTOM à Saran : 0,217 M€.

Dépenses de communication : 0,040 M€.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



3.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT : 2,786 M€

Dépenses récurrentes :

- Installation de points de collecte aériens et enterrés : 0,924 M€.
- Renouvellement de bennes à déchets ménagers : 0,763 M€.
- Acquisition de bacs roulants : 0,452 M€.
- Acquisition de matériels informatiques/téléphoniques : 0,078 M€.
- Entretien des véhicules : 0,144 M€.
- Travaux/équipements sur les déchetteries : 0,013 M€.
- Acquisition et aménagement de véhicules légers : 0,005 M€.

- Dépenses dans le cadre de la filière biodéchets : 0,028 M€.
- Points de collecte et points de regroupement : 0,066 M€.
- Aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes : 0,004 M€.
- Travaux d'aménagement de voirie site Base Nord : 0,067 M€.
- Travaux sur le site rue Hatton : 0,148 M€.

Autres Dépenses :

- Fin des travaux Déchetterie nouvelle génération à Saint-Pryvé Saint-Mesmin : 0,049 M€.
- Subventions aux associations dans le cadre de l'Appel à Projet Zéro Gaspi : 0,022 M€.

3.2 LES RECETTES

3.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 37,405 M€ et augmentent de 2,962 M€ par rapport à 2024.

Pour rappel, elles avaient diminué de 1,322 M€ en 2024.

COMPOSITION DES RECETTES :

- Produit de la TEOM : 26,586 M€ (+0,759 M€).
- Recettes propres : 10,819 M€ (+2,203 M€).
- Tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchetterie 8,051 M€ (+ 2,126 M€). l'intéressement sur la DSP de l'UTOM, en lien avec la vente d'électricité et le tri de déchets tiers explique largement cette évolution conjoncturelle et qui ne reviendra pas en 2026.
- Redevances d'utilisation de l'UTOM par le délégataire constantes par rapport à 2023 : 0,680 M€.
- Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets des établissements

publics et les établissements scolaires 0,617 M€ (- 0,033 M€).

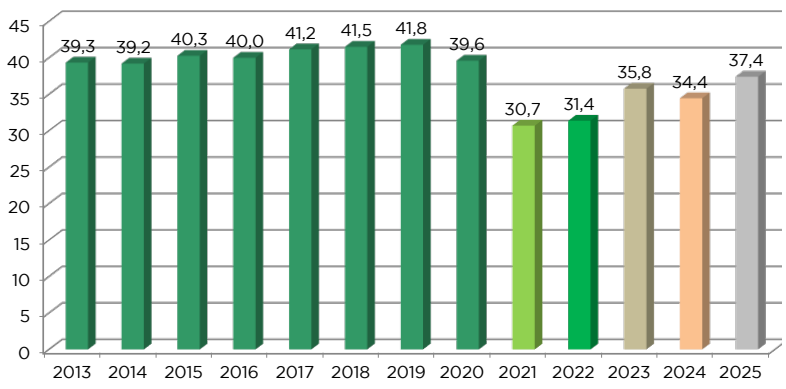
- Reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM : 0,217 M€ (+ 0,005 M€).
- Facturation des professionnels en déchetterie : 0,333 M€ (+ 0,151 M€).
- Recettes perçues par les membres du GAC pour le financement du centre de tri UTOM : 0,796 M€ (+ 0,098 M€)

3.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,989 M€ et correspondent au :

- Solde subvention DSIL suite à la construction de la déchetterie de Saint-Pryvé Saint-Mesmin : 0,350 M€.
- Solde de la subvention DSIL à la suite de la création d'une plate-forme de dépose de déchets végétaux à Saran : 0,085 M€.
- Cofinancement des bailleurs pour l'implantation des colonnes 0,206 M€.
- Acompte de la subvention ADEME lié au projet d'expérimentation et de généralisation du tri à la source des Biodéchets 0,348 M€.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



3.3 LE FINANCEMENT DU SERVICE

La réglementation prévoit qu'en France le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés puisse être assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

3.3.1. LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le service public d'élimination des déchets assuré par Orléans Métropole est financé par la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé de 2005 à 2020 à 8,73 % quelles que soient les communes. En 2023, le taux a été fixé à 5,8 %.

Les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction sont exonérés de droit du paiement de cette taxe.

Les locaux professionnels situés dans une zone d'activité non desservie par le service public sont exonérés par application d'une délibération de septembre 2010.

Orléans Métropole n'exonère plus depuis 2011 les entreprises situées dans le périmètre géographique du service public même en l'absence d'utilisation de ce service.

3.3.2. LA REDEVANCE SPÉCIALE

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à la redevance spéciale. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni du multimatériaux. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 95 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire.

TARIFS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

	Coût de collecte 2025	Coût de traitement 2025
Pour un conteneur de 120 litres	2,88 €	2,19 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5,66 €	4,37 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7,79 €	6,20 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	15,64 €	12,03 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	18,44 €	13,71 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	13,98 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	11,26 €	
Au-delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,12 €	



4. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE
LES COÛTS 2024

Orléans Métropole a intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice de comptabilité analytique a été produite annuellement.

Le travail sur la comptabilité analytique 2025 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2024.

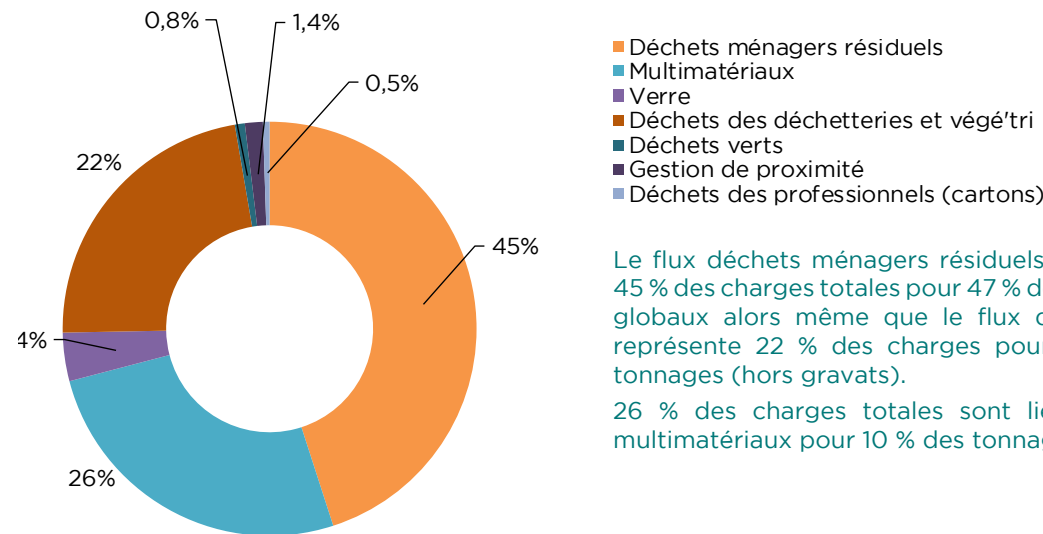
4.1 LE COÛT COMPLET EN € HT
(HORS DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS)

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries et végé'tri	Déchets verts	Biodéchets	Gestion de proximité	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Total	%total
Tonnages 2024	61 463	13 300	6 697	57 159 44 289 hors gravats	360	58		182	453	129 724	
% par rapport au tonnage total	47,4%	10,3%	5,2%	36,4%	0,3%	0,045%		0,1%	0,3%	100,0%	
Charges de structure	1 273 420	725 435	106 041	636 091	21 489	24 220	39 229	4 396	14 427	2 844 748	8,6%
Communication	133 203	155 403	22 200	102 122	8 880	8 880	7 749		4 440	442 877	1,3%
Prévention	39 494	8 546	4 303	649 788	231	37	411 558	117	291	1 114 365	3,36%
Pré-collecte	625 416	602 463	603 850		59 898	126 608				2 018 235	6,1%
Collecte	7 050 041	3 042 396	459 432	2 554 198	157 524	102 458		45 999	108 401	13 520 449	40,8%
Transport/Transfert			38 079	1 520 936		21 601				1 580 616	4,8%
Traitement	5 644 609	3 957 192	6 819	1 948 361	7 794	3 390			42 666	11 610 831	35,0%
Total	14 766 183	8 491 435	1 240 724	7 411 496	255 816	287 194	458 536	50 512	170 225	33 132 121	

Les charges de collecte et de transfert pour les déchetteries et végé'tri sont en baisse du fait de la diminution des tonnages suite à la mise en place de la gestion d'accès par lecture de plaques minéralogiques sur l'ensemble des sites.

Selon la recommandation de l'ADEME, une colonne relative à la gestion de proximité des déchets alimentaires a été ajoutée sans pour autant y affecter de tonnages correspondants.

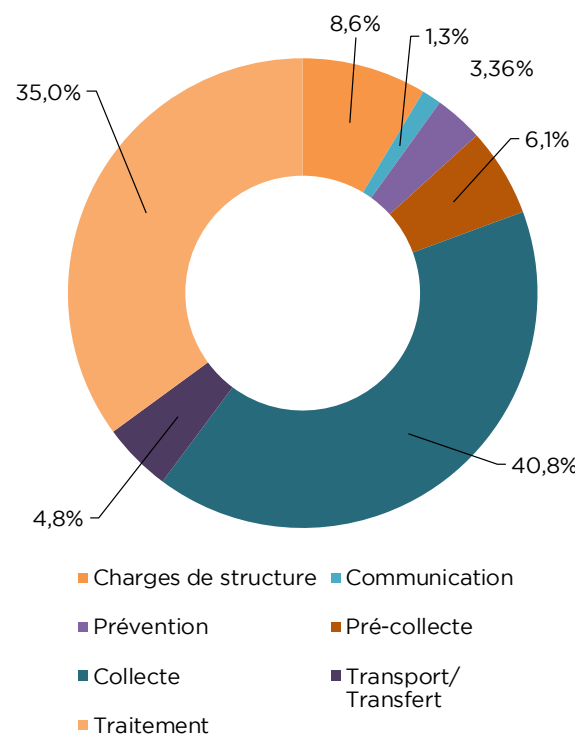
RÉPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR FLUX DE DÉCHETS



Le flux déchets ménagers résiduels représente 45 % des charges totales pour 47 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 22 % des charges pour 36 % des tonnages (hors gravats).

26 % des charges totales sont liées au flux multimatériaux pour 10 % des tonnages.

RÉPARTITION GLOBALE DES COÛTS COMPLETS PAR ÉTAPE TECHNIQUE



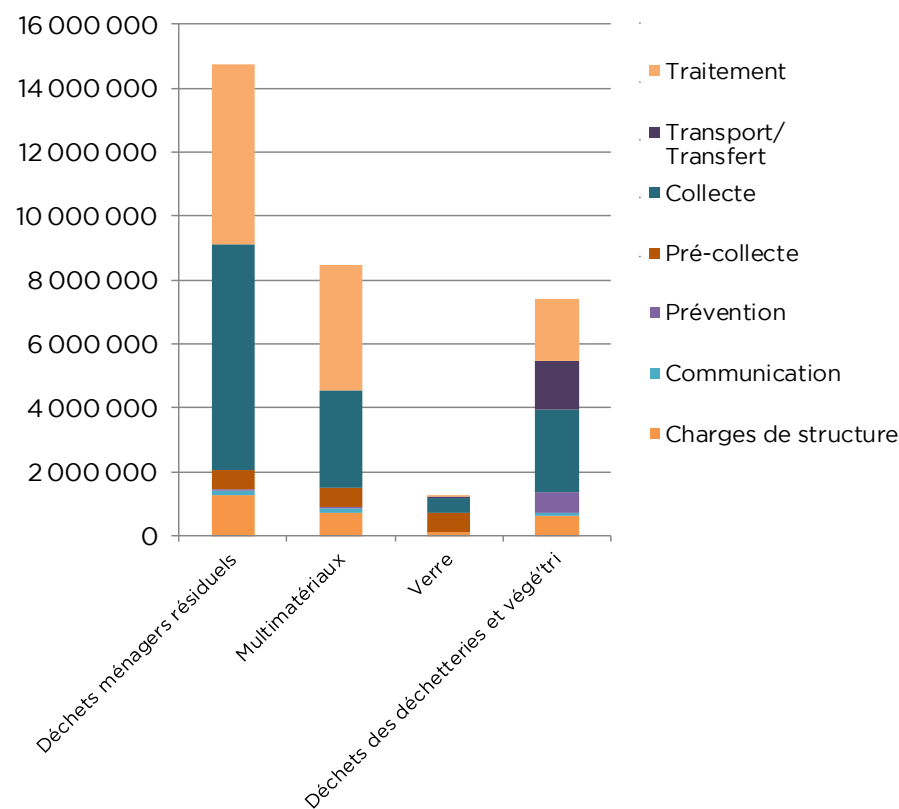
Sur le flux DMr, la part traitement constitue 38 % des charges et la part collecte 47 % des charges.

Les coûts de traitement représentent 36 % des coûts, respectivement 38 % et 46 % des coûts pour les flux DMR et multimatériaux et 26 % des charges de gestion des déchetteries.

Les charges fonctionnelles (Charges de structure et communication) s'élèvent à 9,2 % des coûts totaux.

La prévention représente 2,8 % des dépenses totales.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 52 % des charges. La part importante de colonnes enterrées et les charges liées à l'entretien et au nettoyage des points d'apport volontaire pèsent fortement sur cette étape technique.



4.2 LES COÛTS AIDÉS

Coût aidé =
coût partagé – les aides reçues

Coût partagé =
coût technique – soutiens apportés par les sociétés agréées (Citeo...)

Coût technique =
coût complet – produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)

Coût complet = totalité des charges

Flux	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries + végé'tri	Déchets verts	Biodéchets	Gestion de proximité	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Tous flux (Hors déchets des collectivités)
Coût aidé en € HT	2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963		323 919	244 441	23 779 264
	2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260		497 595	224 166	23 902 660
	2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630		391 932	244 186	24 078 046
	2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487		516 338	285 244	24 673 464
	2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107		499 246	310 018	24 121 072
	2018	13 697 981	3 458 111	383 943	5 363 738	322 292		445 582	258 064	23 929 712
	2019	13 845 963	4 815 425	606 036	5 466 308	352 242		431 374	110 988	25 628 336
	2020	11 746 221	4 665 097	796 281	4 787 576	291 681		461 412	108 152	22 856 420
	2021	11 961 209	3 981 562	863 892	4 546 241	298 411		0	114 258	21 765 573
	2022	13 374 601	3 652 540	906 922	4 506 245	285 504		0	121 435	22 847 247
	2023	13 453 956	3 608 389	985 870	6 704 715	238 318	55 696	14 650	140 940	25 202 534
	2024	13 041 523	4 191 734	1 001 963	6 259 452	255 814	287 140	458 536	49 992	25 687 145
Montant TVA 2024	990 128	372 454	43 183	409 572	22 432	12 108	7 871	4 806	9 166	1 871 720
Coût aidé € TTC 2024	14 031 651	4 564 188	1 045 146	6 669 024	278 246	299 248	466 407	54 798	150 157	27 558 865
Coût aidé € TTC par habitant (293 673 hab en 2024)	47,8	15,5	3,6	22,7	0,9	1,0	1,6	0,2	0,5	93,8
Coût aidé € TTC par tonne (hors gravats)	228	343	156	141	773	Non significatif		301	331	212

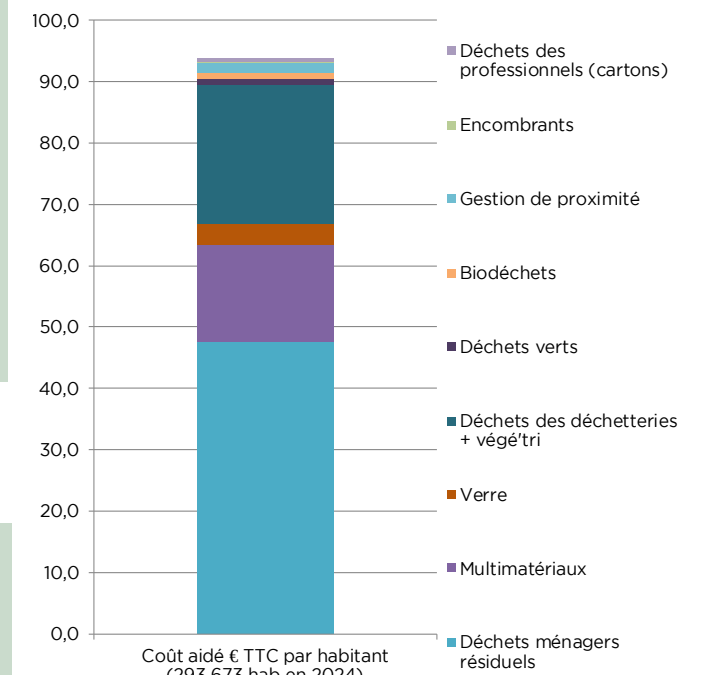


Le coût aidé à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur. En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières à périmètre réduit (déchets verts, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte. La filière Biodéchets étant encore expérimentale en 2024, les coûts associés ne sont pas exploitables à ce stade.

LA COMPOSITION DU COÛT AIDÉ EN € TTC PAR HABITANT



Coût complet tous flux confondus :
93,8 € TTC/habitant
(+ 1 % / 2023)



ANNEXES



SYNOPTIQUE

81 718 Tonnes

COLLECTES
PORTE-À-PORTE
OU APPORT
VOLONTAIRE

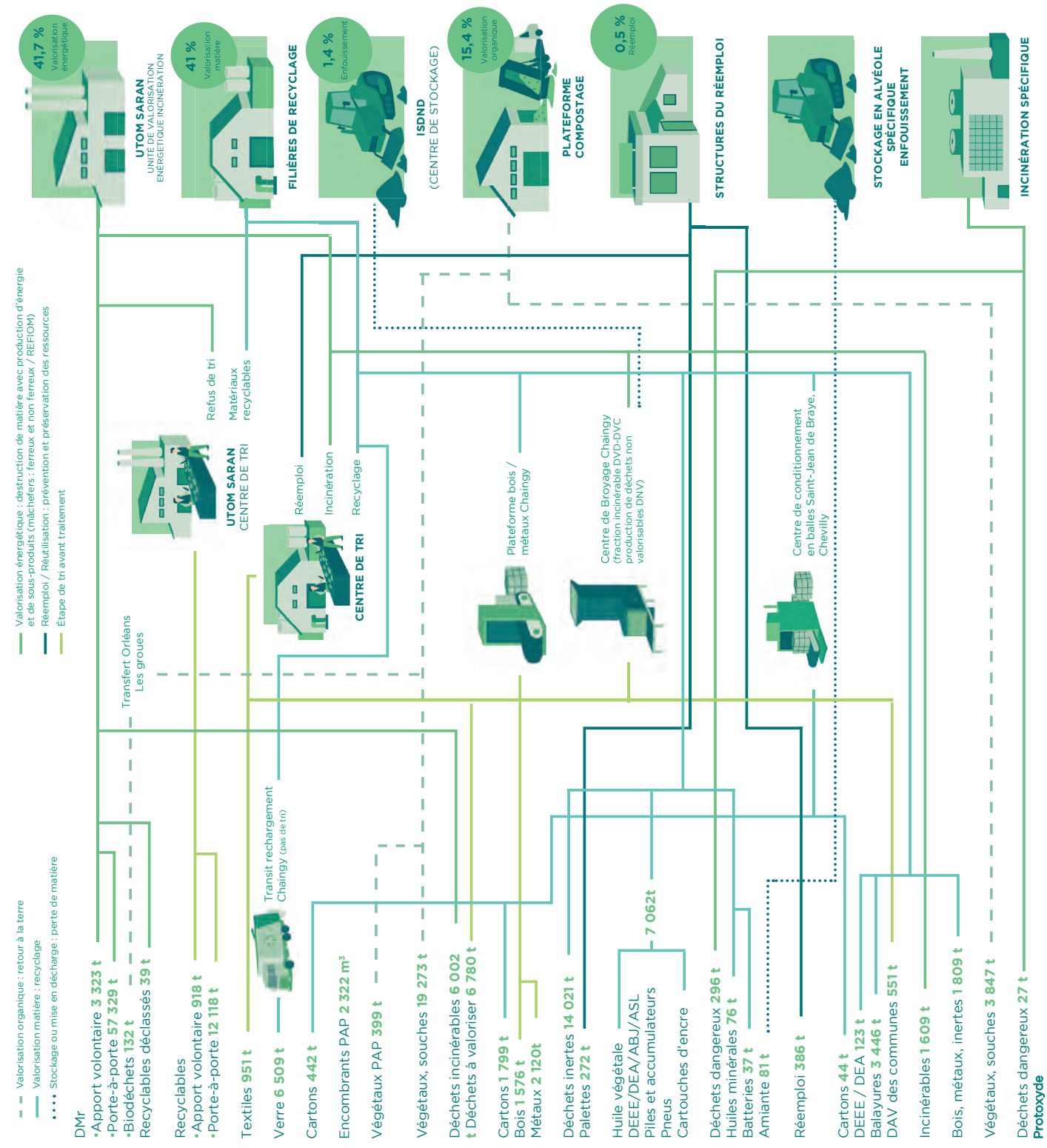
59 781 Tonnes

DÉCHETTERIES
ET VÉGÉTRI

12 249 Tonnes

SERVICES
MUNICIPAUX

PRÉVENTION / RÉDUCTION : COMPOSTAGE, STOP-PUB, ANIMATION ANTI-GASPILLAGE



GLOSSAIRE

Apports extérieurs ou déchets tiers

Dans le cadre de la concession UTOM, ce sont les déchets apportés par le délégataire en provenance d'autres collectivités. Ces déchets servent à optimiser le remplissage des fours pour l'UVE et de la chaîne de tri pour le centre de tri.

CET (Centre d'Enfouissement Technique, ancienne appellation : décharge)

C'est le lieu de stockage ultime des déchets. On distingue 3 types d'installations :

- Classe I : dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe II : dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe III : dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

CESU

Chèque Emploi Service Universel.

Compostage

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

CTM

Centre Technique Municipal.

DAS ou DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Selon la Directive- Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation

de se défaire ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers :

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier ;
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

Déchet Ménager résiduel (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

Dma (Déchets assimilés aux déchets ménagers)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi du 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

Déchets non valorisés

Déchets volumineux non valorisables : déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et qui ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

DAE (Déchets d'Activité Économique)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

DAV (Déchets à valoriser)

- Déchets incinérables des déchetteries : ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés ;
- Déchets Valorisés des Déchetteries (DVD) : ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs natures et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

DDS

Déchets Diffus Spécifiques. Il s'agit de déchets dangereux.

DEA

Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DEEE ou D3E

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Économie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Gravats (ou inertes)

Catégorie de déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction physique ou chimique, constituée de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 « Papiers cartons mêlés d'origine triés » : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (voir CET).

JRM

Journaux, Revues, Magazines (ou JPRM : Journaux, Papiers, Revues, Magazines).

Mâchefers

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets précis.

Pré-collecte

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Réemploi

Redonner une seconde vie aux objets.

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

Refus de compost

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses.

Refus de tri

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

REP

Responsabilité Élargie des Producteurs.

Ressourcerie / recyclerie

Lieu où les objets retrouvent une seconde vie.

Taux de diversion

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

Valorisation énergétique

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation. Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière) ;
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

Valorisation matière

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Végé'tri

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches.

